

www.stat.gouv.qc.ca
Institut de la statistique du Québec

CONDITIONS DE VIE

Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes

Denis Laroché

Québec 

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
de l'Institut de la statistique du Québec.

Juillet 2005

Table des matières

Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes	1
Introduction	5
1. Source des données et méthodologie de l'ESG de 1999	6
Définition de « violence conjugale »	6
Échelles des tactiques de conflits ou CTS ₁₀	6
Gravité de la violence conjugale	7
2. Prévalence de la violence conjugale.....	8
Que penser des résultats de l'ESG de 1999 sur la prévalence de la violence conjugale?	9
Comment expliquer de telles différences dans les taux de prévalence annuelle?	10
Mise en contexte spécifiée dans l'ESG de 1999	11
Compte tenu de ce qui précède, où situer les résultats obtenus avec l'ESG?	12
Autres éléments du contexte de la violence conjugale omis dans l'ESG de 1999	13
Mutualité ou bidirectionnalité de la violence	13
Amorce de la violence.....	13
Âge des victimes de violence conjugale	14
Conséquences physiques de la violence conjugale	15
Les résultats de l'ESG de 1999 constituent-ils un portrait valide de la situation?.....	17
Statistiques policières sur la violence conjugale	17
Admissions dans les centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	17
3. Typologie de Johnson des situations de violence	18
Violence situationnelle (<i>situational couple violence</i>)	19
Terrorisme conjugal (<i>intimate terrorism</i>)	19
Mesure de la dimension du contrôle	19
Violence situationnelle et terrorisme conjugal dans l'ESG de 1999	20
La typologie de Johnson et les conséquences de la violence conjugale	21
Hétérogénéité de la violence conjugale et des conjoints violents	22
Conclusion	23
Les enquêtes longitudinales sur la violence conjugale	24
Le rapport de 2004 du National Research Council	25
Vers un nouveau paradigme	27
Bibliographie.....	28

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible
...	N'ayant pas lieu de figurer
–	Néant ou zéro
—	Donnée infime
e	Donnée estimée
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée
x	Donnée confidentielle

Abréviations et symboles

%	Pour cent ou pourcentage
‰	Pour mille
n	Nombre
k	Millier
M	Million
\$	Dollar

Liste des tableaux

Tableau 1	
Taille de l'échantillon de l' <i>Enquête sociale générale</i> (ESG) de 1999, Québec et Canada	6
Tableau 2	
Prévalence de la violence conjugale, Canada, 1999	8
Tableau 3	
Taux de prévalence de la violence conjugale, Canada, 1999	8
Tableau 4	
Taux de prévalence de la violence conjugale physique au cours des 12 mois précédant l'enquête	9
Tableau 5	
Taux annuel de prévalence de la violence conjugale, selon que le contexte spécifié dans l'enquête est celui des « family conflict studies » ou celui des « crime studies »	11
Tableau 6	
Taux de prévalence sur cinq ans selon l'âge et le sexe de la victime, Canada, 1999	15
Tableau 7	
Prévalence et part des conséquences physiques de la violence conjugale chez les hommes, selon le nombre d'événements et la gravité de la violence, Canada, 1999	16
Tableau 8	
Prévalence et part des conséquences physiques de la violence conjugale chez les femmes, selon le nombre d'événements et la gravité de la violence, Canada, 1999	16
Tableau 9	
Prévalence annuelle de la violence conjugale et de ses conséquences physiques chez les femmes victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, ESG de 1999 et ESS de 1998, Québec	18
Tableau 10	
Prévalence sur cinq ans et part de la violence situationnelle et du terrorisme conjugal, chez les victimes du conjoint actuel, Canada, 1999	20

Tableau 11	
Prévalence sur cinq ans et part de la violence situationnelle et du terrorisme conjugal, chez les victimes d'un ex-conjoint, Canada 1999	20
Tableau 12	
Prévalence sur cinq ans et part de la violence situationnelle et du terrorisme conjugal, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, Canada, 1999	21
Tableau 13	
Typologie de Johnson chez diverses catégories de victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, part de la violence situationnelle mineure et du terrorisme conjugal grave, au cours des cinq années précédant l'enquête, Canada, 1999	21
Tableau 14	
Typologie de Johnson chez diverses catégories de victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, taux de prévalence de la violence situationnelle mineure et du terrorisme conjugal grave, au cours des cinq années précédant l'enquête, Canada, 1999	22

Liste des figures

Figure 1	
Liste des énoncés de l'échelle des tactiques d'agression physique (CTS ₁₀), subies par le répondant, de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des cinq années précédentes, <i>Enquête sociale générale 1999, sections D et F</i>	7
Figure 2	
Liste des énoncés de contrôle non violent employés pour décrire le conjoint actuel ou un ex-conjoint, <i>Enquête sociale générale 1999, sections C et E</i>	19

Remerciements

La coordination des travaux a été assurée par Hervé Gauthier, de l'Unité des conditions de vie, sous la direction de Camille Courchesne, de la Direction des statistiques économiques et sociales.

Ont également apporté leur contribution : Claudette D'Anjou, pour la mise en page, Jocelyne Tanguay, pour l'édition de l'ouvrage et Geneviève Laplante, pour la révision linguistique, toutes trois de la Direction de l'édition et des communications.

Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes

par Denis Laroche

Introduction

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a publié, en 2003, un rapport de recherche intitulé *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada, 1999* et, en 2004, une étude intitulée *Aspects du contexte et des conséquences de la violence conjugale. Violence situationnelle et terrorisme conjugal au Canada en 1999*.

Une partie du contenu de ces deux publications de l'ISQ a fait l'objet d'une présentation au congrès *Paroles d'hommes*, le 23 avril 2005, à l'Université de Montréal. Le présent document reprend le texte de cette présentation et le complète par des tableaux ainsi que la bibliographie des ouvrages consultés au cours de sa préparation¹.

L'analyse qui suit a pour objectif de présenter quelques statistiques sur la prévalence de la violence conjugale au Canada et d'en discuter certains aspects méthodologiques sous-jacents. Il compte trois sections : la méthodologie employée dans la mesure de la prévalence, les statistiques de la prévalence de la violence conjugale physique, la typologie de Johnson et les conséquences physiques de la violence conjugale. La conclusion résumera d'abord les principaux constats de l'exposé et fera ensuite état de certaines avancées importantes dans le domaine de la recherche sur la violence conjugale au cours des dernières années.

1. La présentation au congrès *Paroles d'hommes* repose sur des données et des analyses provenant de diverses publications de l'Institut de la statistique du Québec. À titre d'information, une version révisée du texte de cette présentation est diffusée dans la série *Études et documents d'analyse*.

1. Source des données et méthodologie de l'ESG de 1999

Les statistiques publiées dans le rapport de 2003 sur la violence conjugale proviennent de l'*Enquête sociale générale* (ESG) de 1999 sur la victimisation criminelle au Canada, menée par Statistique Canada.

L'ESG est une enquête menée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de la population de 15 ans et plus, vivant dans les 10 provinces canadiennes, à l'exception des pensionnaires à plein temps des établissements. Il s'agit d'une enquête menée auprès d'un échantillon de grande taille (tableau 1), comptant 25 876 répondants, soit 11 607 hommes et 14 269 femmes.

L'ISQ a utilisé ces données pour présenter des résultats détaillés sur la prévalence de la violence conjugale au Québec. En plus, le rapport procède à une comparaison systématique avec l'ensemble du Canada et met ces résultats en perspective en les comparant à d'autres enquêtes menées au Québec, au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

La violence conjugale est un phénomène sujet au déni. Comme on pourra le constater, des variations méthodologiques en apparence anodines exercent un effet important sur les réponses des participants aux enquêtes. Il faut partir de la prémisse qu'une statistique ne peut avoir de validité que dans les limites définies par la méthodologie utilisée pour la produire (Laroche, 2003 : 43). Ces limites doivent donc être clairement définies et comprises pour éviter des malentendus ou des interprétations erronées des résultats.

Pour obtenir des statistiques valides, il faut, évidemment, que la méthodologie employée soit valide².

Définition de « violence conjugale »

« L'expression « violence conjugale » dans l'ESG signifie toute voie de fait ou agression sexuelle qui concorde avec les définitions du Code criminel de ce type d'infraction et qui peut faire l'objet d'une intervention par un policier » (Bunge, 2000 : 12).

La définition de Statistique Canada est compatible avec celle qu'emploient Straus et Gelles, en 1975 et en 1985, dans le *National Family Violence Survey* (NFVS) : « Acte posé avec l'intention réelle ou perçue comme telle de causer une blessure ou une douleur physique » (Straus et Gelles, dir., 1990 : 21, 76).

Tableau 1
Taille de l'échantillon de l'*Enquête sociale générale* (ESG) de 1999, Québec et Canada

	Québec	Canada
	n	
Homme	2 030	11 607
Femme	2 601	14 269
Total	4 631	25 876

Sources : Statistique Canada, 2000 : 8, E6, E13;
Laroche, 2003 : 31.

À partir de cette définition, il faut disposer d'un instrument de dépistage valide et efficace pour identifier les **personnes** victimes de violence. Il s'agit des Échelles des tactiques de conflits (*Conflict Tactics Scales*), habituellement désignées par l'abréviation CTS, conçues au début des années 1970 par un chercheur américain du nom de Murray A. Straus. Dans l'ESG de 1999, Statistique Canada a employé une version modifiée des CTS de Straus comme instrument de dépistage des victimes de violence physique³.

De quoi s'agit-il?

Échelles des tactiques de conflits ou CTS₁₀

Les CTS visent à dépister ou à identifier les **personnes** victimes de violence conjugale. Dans le cas de l'ESG, les CTS₁₀ sont constituées de 10 énoncés d'action précisant divers aspects qualitatifs de la violence physique, compatibles avec la définition retenue et représentatifs des diverses formes que cette violence est susceptible de prendre lors d'un ou de plusieurs événements de violence conjugale subis par le répondant. Les énoncés des CTS₁₀ couvrent un large éventail des formes de la violence conjugale, allant de la menace de frapper jusqu'à l'utilisation d'une arme à feu ou d'un couteau à l'occasion d'une agression (figure 1).

Pris isolément, les énoncés des CTS₁₀ ne définissent pas des événements spécifiques de violence conjugale (sauf s'il y a un seul événement auquel un seul énoncé s'applique). Un même événement peut donc faire l'objet de plusieurs, ou même de tous les énoncés des CTS₁₀, alors qu'un autre événement peut faire l'objet d'un seul énoncé.

2. Claire Durand, méthodologiste et professeure à l'Université de Montréal, a souligné avec force, en 1994, la nécessité d'employer une méthodologie valide dans la recherche sur la violence conjugale : « D'autre part, quand le sujet est controversé, et plus le sujet est controversé, plus la méthodologie doit être intouchable. Sinon, on alimente la controverse et on jette des doutes sur sa crédibilité. On savait, les femmes qui travaillaient dans le milieu savaient, qu'il y avait un problème réel de violence envers les femmes. La controverse sur les chiffres a eu pour effet de sensibiliser les gens au début mais ensuite elle semble avoir éloigné les gens du cœur du débat. Enfin, il est évident que lorsqu'on affirme que la méthodologie doit être sans faille, cela entraîne que les informations permettant d'évaluer la qualité de la méthodologie doivent être disponibles au moment de la publication des résultats » (Durand, 1994 : 79).

3. Dans la suite de ce texte, l'abréviation CTS₁₀ désigne la version des CTS employée par Statistique Canada dans l'ESG de 1999.

L'un des avantages des CTS₁₀, c'est que des énoncés précis sur des actions spécifiques laissent peu de place à la définition subjective de chaque individu quant à ce qui constitue un acte de violence ou pas, ce qui pourrait être le cas si l'on posait une seule question ouverte au sujet des « actes de violence » ou des « agressions » (Bunge, 2000 : 13). En outre, ces énoncés spécifiques stimulent la mémoire du répondant sur l'ensemble des formes que peut prendre la violence physique et qui correspondent à la définition de la violence utilisée dans l'enquête.

Comme tous les autres tests et instruments de mesure, les CTS ne constituent pas un instrument parfait (Straus, 1997 : 218). Comportant 10 énoncés seulement, les CTS₁₀ ne présentent pas une liste exhaustive de toutes les formes possibles de violence. Il peut arriver que certaines victimes aient subi uniquement une ou des formes d'agression peu fréquentes (par exemple : infliger des brûlures avec une cigarette). Certains chercheurs utilisent des CTS modifiées pouvant compter jusqu'à une douzaine d'énoncés ou plus⁴.

Cependant, l'ajout de nombreux énoncés portant sur des formes peu fréquentes de violence ajouterait au fardeau du répondant. Dans le cas de l'ESG, où la durée moyenne de l'entrevue téléphonique peut exiger de 35 à 50 minutes, l'ajout de plusieurs énoncés aux CTS₁₀ réduirait le temps disponible pour d'autres questions, sans que cela se traduise pour autant par une augmentation statistiquement significative de la précision de l'estimation de la prévalence de la violence conjugale.

Les énoncés retenus pour constituer les CTS₁₀ sont cependant d'une portée suffisamment générale et ils ont une signification suffisamment uniforme dans l'ensemble de la population pour mesurer de manière satisfaisante ce que l'on veut déterminer, c'est-à-dire si le répondant a été victime ou non de violence conjugale, conformément à la définition retenue, avec une probabilité réduite de se tromper.

Gravité de la violence conjugale

Le degré de gravité correspond au rang de chaque énoncé dans l'échelle des CTS₁₀ (figure 1). Les agressions relèvent de la « violence mineure », si les énoncés auxquels un répondant a souscrit se limitent aux quatre premiers énoncés des CTS₁₀; il y a « violence grave » si le répondant a fait mention d'au moins un des énoncés 5 à 10 énumérés à la figure 1.

Figure 1

Liste des énoncés de l'échelle des tactiques d'agression physique (CTS₁₀), subies par le répondant, de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des cinq années précédentes, *Enquête sociale générale 1999, sections D et F*

Violence mineure

1. Est-ce que votre mari/femme/conjoint(e) a menacé de vous frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser?
2. Est-ce qu'il (elle) vous a lancé, intentionnellement ou dans un geste d'impatience, un objet qui aurait pu vous blesser?
3. Est-ce qu'il (elle) vous a poussé(e), empoigné(e), agrippé(e) ou bousculé(e) d'une façon qui aurait pu vous blesser?
4. Est-ce qu'il (elle) vous a giflé(e)?

Violence grave

5. Est-ce qu'il (elle) vous a donné un coup de pied, mordu(e) ou donné un coup de poing?
6. Est-ce qu'il (elle) vous a frappé(e) avec un objet qui aurait pu vous blesser (exclure les coups portés avec les poings)?
7. Est-ce qu'il (elle) vous a battu(e)?
8. Est-ce qu'il (elle) a tenté de vous étrangler?
9. Est-ce qu'il (elle) a utilisé ou menacé d'utiliser une arme à feu ou un couteau contre vous?
10. Est-ce qu'il (elle) vous a forcé(e) à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant?

Sources : Statistique Canada (2000) : 28-29 et 34-35; Laroche, 2003 : 24; Laroche, 2004 : 5.

Selon Straus, la violence grave correspond à la signification habituelle de l'expression « femme battue » (*wife abuse*) ou d'enfant maltraité (*child abuse*); les actions employées comportent un risque élevé de causer des blessures à la victime (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980 : 22; Straus et Gelles, dir., 1990 : 58, 79, 541).

La fiabilité (*reliability*) et la validité (*validity*) des CTS ont été solidement établies par diverses études (Ehrensaft, Moffitt et Caspi, 2004 : 262; Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 55; Moffitt, Robins et Caspi, 2001 : 15; Moffitt, Caspi, Krueger, Magdol, Margolin, Silva et Sydney, 1997 : 54; Straus et Gelles, dir., 1990 : 40-43).

Dans l'ESG, les CTS₁₀ ne mesurent que la prévalence de la violence conjugale. Comme Straus l'indiquait en 1996 (et maintes fois dans d'autres articles), les CTS sont conçues pour être utilisées de concert avec toute autre variable relatives aux causes, au contexte, et aux conséquences de la violence conjugale⁵. À ce propos,

4. Straus et ses collègues ont proposé, en 1996, une version révisée des CTS, soit les CTS2, avec une échelle des agressions physiques comptant 12 énoncés, après l'ajout de trois énoncés à la version employée dans le NFVS de 1985 : « Twisted my partner's arm or hair; slammed my partner against the wall; burned or scalded my partner on purpose » (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996 : 308). Par ailleurs, les chercheurs responsables de l'enquête longitudinale de Dunedin utilisent une version des CTS qui compte 13 énoncés dans l'échelle des agressions physiques (Moffitt, Caspi, Krueger, Magdol, Margolin, Silva et Sydney, 1997 : 50-51). Kwong, Bartholomew, Henderson, et Trinke (2003 : 291, 301) utilisent une version des CTS qui compte 14 énoncés.

5. « The CTS is intended to be used in conjunction with measures of whatever cause, context, and consequence variables are relevant for the study or the clinical situation » (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996 : 285).

on peut comparer l'instrument de dépistage que constituent les CTS₁₀ avec d'autres types d'instruments de dépistage, qui ne peuvent préciser par eux-mêmes les causes, la nature exacte, les traitements et les conséquences de certains problèmes de santé, notamment celui du cancer⁶, dont certaines formes font l'objet de campagnes systématiques de dépistage.

2. Prévalence de la violence conjugale

La prévalence se définit comme le nombre de **personnes** qui rapportent au moins un événement de violence physique au cours de la période considérée, qu'il s'agisse d'une année ou de cinq ans.

Le taux de prévalence, ou taux de victimisation, est la proportion des victimes dans l'ensemble de la population considérée.

Les populations considérées dans l'analyse sont les suivantes :

- avec conjoint actuel (vivant avec le répondant au moment de l'enquête);
- avec ex-conjoint (ne vivant pas avec le répondant au moment de l'enquête);
- avec conjoint actuel ou ex-conjoint.

Le tableau 2 présente la prévalence annuelle et la prévalence sur cinq ans de la violence conjugale au Canada (Laroche, 2003 : 35-43). La prévalence sur cinq ans est un peu plus importante chez les hommes dans le cas des victimes du conjoint actuel, soit 293 700 hommes comparativement à 255 500 femmes. La prévalence sur cinq ans est nettement plus importante chez les femmes dans le cas des victimes d'un ex-conjoint, soit 437 400 femmes comparativement à 259 200 hommes. Dans le cas de la prévalence sur cinq ans, les données du tableau 2 permettent aussi de distinguer les victimes de violence grave de celles qui rapportent avoir subi uniquement des formes de violence mineure.

Ces résultats sont convertis en taux de prévalence au tableau 3. Le taux de prévalence annuelle se situe à environ 20 pour 1 000 (ou 2 %) chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au Canada. Il est un peu moins élevé dans le cas des hommes et des fem-

Tableau 2
Prévalence de la violence conjugale, Canada, 1999

Gravité de la violence	Prévalence annuelle		Prévalence sur cinq ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme
	n			
Victime avec conjoint actuel	123 700	119 100	293 700	255 500
Violence mineure	153 700	171 300
Violence grave	140 000	84 200
Victime avec ex-conjoint	47 800	100 600	259 200	437 400
Violence mineure	71 500	142 100
Violence grave	187 700	295 300
Victime avec conjoint actuel ou ex-conjoint	173 100	218 200	542 900	685 900
Violence mineure	218 500	308 700
Violence grave	319 000	375 000

Sources : Laroche, 2003 : tableau 3.8, p. 69; Laroche, 2004 : tableau 1, p. 6.

Tableau 3
Taux de prévalence de la violence conjugale, Canada, 1999

Gravité de la violence	Taux annuel		Taux sur cinq ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme
	‰			
Victime avec conjoint actuel	17	17	40	36
Violence mineure	21	24
Violence grave	19	12
Victime avec ex-conjoint	17	25	94	108
Violence mineure	26	35
Violence grave	68	73
Victime avec conjoint actuel ou ex-conjoint	19	22	61	70
Violence mineure	25	31
Violence grave	36	38

Sources : Laroche, 2003 : tableau 3.8, p. 69; Laroche, 2004 : tableau 1, p. 6.

mes victimes du conjoint actuel, et dépasse quelque peu ce seuil, notamment chez les femmes victimes d'un ex-conjoint.

Au Canada, les hommes (61 ‰) et les femmes (70 ‰) rapportent dans des proportions « semblables » (Bunge, 2000 : 11) avoir subi au moins un incident de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête de 1999. Chez les victimes du conjoint actuel, le taux de

6. Si l'on veut procéder à une analogie méthodologique, la mammographie est un instrument de dépistage du cancer du sein qui doit faire l'objet d'une utilisation récurrente. Cette technologie permet de déceler une anomalie dans les tissus soumis à l'examen. Malgré ses limites, soit une grande proportion de faux positifs et une proportion appréciable de faux négatifs, qui échappent ainsi à la détection (Banks et autres, 2004 : 2), cet instrument de dépistage est employé de façon systématique et il est fortement recommandé aux femmes faisant partie des groupes à risque de s'y soumettre périodiquement. Cependant, en cas de résultat positif, ce test ne détermine pas lui-même la nature de l'anomalie détectée, ni son étendue, ni les causes de l'anomalie, ni les recours thérapeutiques possibles, etc. Il faut recourir à d'autres tests (biopsies et autres prélèvements, tests biologiques ou biochimiques divers, analyses génétiques) pour déterminer ces divers aspects qualitatifs, à la suite d'un premier dépistage. De même, les CTS sont un instrument peu coûteux de dépistage de la violence conjugale, mais elles ne peuvent déterminer ni les causes, ni les multiples éléments contextuels, ni les conséquences de la violence.

prévalence sur cinq ans est de 40 pour 1 000 environ (ou 4 %). Chez les victimes d'un ex-conjoint, le taux de prévalence est voisin de 100 pour 1 000 (ou 10 %) : un peu plus chez les femmes (108 ‰) et un peu moins chez les hommes (94 ‰).

La violence mineure prédomine chez les victimes du conjoint actuel, soit des taux de 21 et de 24 pour 1 000 chez les hommes et les femmes respectivement. La violence grave prédomine chez les victimes d'un ex-conjoint tant chez les hommes que chez les femmes, soit des taux de 68 et de 73 pour 1 000 respectivement. Le rapport publié par l'ISQ présente une analyse détaillée de la prévalence de la violence conjugale au Québec et au Canada en 1999 (Laroche, 2003 : 35-89).

Que penser des résultats de l'ESG de 1999 sur la prévalence de la violence conjugale?

En premier lieu, la similarité des taux de prévalence observés chez les hommes et les femmes au Canada ne constitue pas une nouveauté. C'est le résultat habituel obtenu avec les CTS comme l'indique une bibliographie, tenue à jour par Martin Fiebert, des études sur la prévalence de la violence conjugale subie par les hommes et les femmes (169 recherches universitaires dont 133 études empiriques et 36 revues de littérature ou analyses en date du 6 juin 2005)⁷. Le chercheur

britannique John Archer parvient à un constat similaire dans une analyse basée sur 82 études universitaires, publiée en 2000⁸.

En second lieu, le constat réellement surprenant s'avère celui du faible niveau des taux de prévalence annuelle obtenus avec l'ESG de 1999, comparativement aux taux observés dans diverses enquêtes qui ont employé les CTS (tableau 4)⁹. Tandis que le taux de prévalence annuelle est voisin de 2 % tant chez les hommes que les femmes dans l'ESG de 1999, les taux de prévalence annuelle observés dans le NFVS, réalisé en 1975 par Straus, Gelles et Steinmetz et, en 1985, par Straus et Gelles, ainsi que dans le NAFVS mené en 1992 par Straus et Kaufman Kantor, sont voisins de 10 %.

Les taux de prévalence annuelle observés dans des enquêtes longitudinales comme le *National Youth Survey* ou le *Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study*, auprès d'échantillons constitués de jeunes adultes, s'avèrent encore plus élevés. Il faut souligner que ces taux sont comparables à ceux observés chez des groupes d'âge comparable dans les enquêtes menées par Straus et Gelles (Moffitt et Caspi, 1999 : 4; Morse, 1995 : 255).

Dans le tableau 4, seuls le *National Violence Against Women Survey* (NVAWS), réalisé en 1995-1996 par Tjaden et Thoennes, et le *National Crime Victimization*

Tableau 4

Taux de prévalence de la violence conjugale physique au cours des 12 mois précédant l'enquête

Nom de l'enquête	Année	Taille de l'échantillon	Taux de victimisation (%)			
			Femme		Homme	
			Total	Grave	Total	Grave
Enquêtes nationales de prévalence						
National Family Violence Survey	1975	2 143	12,1	3,8	11,6	4,6
National Family Violence Survey	1985	3 520	11,3	3,0	12,1	4,4
National Alcohol and Family Violence Survey	1992	1 970	9,1	1,9	9,5	4,5
National Alcohol Survey	1995	1 599 couples	13,6	—	18,2	—
National Violence Against Women Survey (total)	1995-96	8 000 F 8 005 H	1,3	—	0,9	—
(marié ou en union de fait)		5 655 F 5 982 H	1,1	—	0,6	—
National Crime Victimization Survey	2001	79 950	0,4	—	0,1	—
Enquêtes longitudinales						
Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study (marié ou en union de fait)	1993-94	360 couples	40,9	—	47,4	—
(marié ou en union de fait ou ami de coeur)		250	38,8	—	55,8	—
National Youth Survey (marié ou en union de fait)	1992	861	27,1	12,7	34,1	21,2
		1 340	20,2	5,7	27,9	13,8

Source : D'après Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 48-49.

- Martin S. Fiebert, « References Examining Assaults by Women on their Spouses or Male Partners. An Annotated Bibliography », Long Beach, California State University, Department of Psychology, [En ligne] : <http://www.csulb.edu/~mfiebert/assault.htm>.
- « Meta-analyses of sex differences in physical aggression to heterosexual partners and in its physical consequences are reported. Women were slightly more likely ($d = -.05$) than men to use one or more act of physical aggression and to use such acts more frequently. Men were more likely ($d = .15$) to inflict an injury, and overall, 62 % of those injured by a partner were women » (Archer, 2000 : 651).
- Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 48-49. [En ligne] : <http://books.nap.edu/books/0309091098/html/index.html>. Pour des résultats d'enquêtes canadiennes, voir également le tableau dans Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 151. Pour d'autres résultats américains, voir également Straus, 1999, tableau 2.1, p. 23.

Survey (NCVS) affichent des taux de prévalence annuelle inférieurs à ceux de l'ESG de 1999.

Par ailleurs, les taux de victimisation rapportés par les hommes et les femmes sont comparables dans la plupart des enquêtes mentionnées au tableau 4; ils sont même plus élevés chez les hommes dans le cas des enquêtes longitudinales (Moffitt et Caspi, 1999 : 4; Morse, 1995 : 255). Cette fois encore, les deux exceptions sont le NVAWS et le NCVS où les taux annuels de victimisation rapportés par les femmes sont supérieurs à ceux des hommes.

Pourtant, toutes ces enquêtes mesurent la prévalence annuelle de la violence conjugale et toutes emploient les CTS, à l'exception du NCVS.

Comment expliquer de telles différences dans les taux de prévalence annuelle?

Le contexte général implicite de l'enquête et celui que spécifie la mise en situation servant d'introduction aux CTS constituent deux éléments décisifs qui permettent de distinguer deux types d'enquêtes sur la violence conjugale : les *family conflict studies* par opposition aux *crime studies*.

Straus (1997 : 212; 1999 : 19) résume ainsi la distinction entre ces deux approches. Les enquêtes dont le contexte est l'étude des conflits dans les familles (*family conflict studies*) observent, sans exception, des taux à peu près comparables de victimisation chez les hommes et chez les femmes.

Les enquêtes dont le contexte est l'étude des agressions criminelles (*crime studies*) subies par la victime montrent, sans exception, des taux beaucoup plus élevés de victimisation rapportés par les femmes, qui peuvent se révéler sept, huit ou neuf fois plus élevés que ceux que déclarent les hommes. En outre, les enquêtes de victimisation criminelle observent, tant chez les hommes que chez les femmes, des taux de prévalence qui ne constituent qu'une fraction réduite du

taux d'agression observé dans les études des conflits dans les familles (Archer, 2000 : 651; Moffitt, Krueger, Caspi et Fagan, 2000 : 207).

Selon Straus (1999 : 19), les écarts des taux de prévalence entre les deux types d'enquêtes et les différences que l'on observe entre les hommes et les femmes dans les *crime studies* découlent probablement du fait que les études de victimisation criminelle ne détectent que la portion réduite des agressions conjugales que les participants perçoivent comme constituant un crime¹⁰.

L'explication avancée par Straus quant à l'effet produit par la manière dont sont introduites les questions ayant trait aux agressions physiques entre conjoints a fait l'objet d'une démonstration empirique avec des données recueillies par les deux enquêtes longitudinales mentionnées au tableau 4. Ces deux enquêtes ont posé tour à tour aux répondants¹¹ des questions relatives aux agressions physiques, survenues dans un contexte de conflits dans la famille (*family conflict study*) et, à un autre moment au cours de la même journée, au sujet des agressions criminelles (*crime study*) (Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 61-62).

Le tableau 5 présente les résultats de ces deux études empiriques.

Comme l'indiquent Moffitt et ses collègues (2001 : 62), lorsque les participants à l'enquête de Dunedin ont été interviewés au moyen des CTS au sujet des agressions survenues dans le contexte de conflits dans la famille (*family conflict study*), ils ont rapporté des taux élevés de victimisation de la part du partenaire au cours de la dernière année, soit 34,1 % chez les hommes et 27,1 % chez les femmes (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 72). Ces mêmes participants, interrogés le même jour par un autre chercheur sur leur expérience à titre de victimes d'agressions criminelles (*crime study*), ont rapporté des taux de victimisation nettement moins élevés subie de la part de leur partenaire¹², soit 2,7 % chez les hommes et 11,3 % chez les femmes (Langley, Martin et Nada-Raja, 1997 : 679).

10. « Family conflict studies, without exception, show about equal rates of assault by men and women. Crime studies, without exception, show much higher rates of assault by men, often 90 % by men. Crime studies also find a prevalence rate (for both men and women) that is a small fraction of the rate of assaults found by family conflict studies. The difference in prevalence rates and in gender differences between the two types of studies probably occur because crime studies deal with only the small part of all domestic assaults that the participants experience as a crime, such as assaults which result in an injury serious enough to need medical attention, or assaults by a former partner » (Straus, 1999 : 17-18). « However, only a small percentage of domestic assaults are experienced as a crime or as a threat to personal safety or violence. For example, while being slapped or kicked by a partner may be experienced as horrendous or despicable, it takes relatively rare circumstances to perceive it as a "crime" (Ferraro, 1989; Ferraro & Johnson, 1983; Langan & Innes, 1986). One such circumstance is injury... Another similar process probably account for the extremely high rate of assaults by former partners in crime studies. That is, one of the circumstance leading a respondent in crime studies to report an assault by a partner is if the attack is by a former spouse. That makes it a "real crime" because a former spouse "has no right to do that" » (Straus, 1999 : 23-24).

11. « This effect of the way the questions are introduced has been demonstrated within a single interview conducted with the same respondents » (Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 61-62).

12. « When the Dunedin men were interviewed by us about their relationships, they reported high rates of victimization by partners (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan & Silva, 1997), whereas when the same men were interviewed on the same day by another researcher about their experiences as criminal assault victims, they reported low rates of victimization by partners (Langley, Martin & Nada-Raja, 1997) » (Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 62).

Tableau 5

Taux annuel de prévalence de la violence conjugale, selon que le contexte spécifié dans l'enquête est celui des « family conflict studies » ou celui des « crime studies »

Enquête et contexte spécifié	Homme	Femme
	%	
Enquête longitudinale de Dunedin à 21 ans		
Taux de victimisation par un partenaire (1993-94)		
Contexte de conflit avec le partenaire ¹	34,1	27,1
Contexte de victimisation criminelle ²	2,7	11,3
Sous-déclaration (%)	92,1	58,3
Enquête longitudinale National Youth Survey		
Taux de perpétration moyen envers un partenaire (1983, 1986, 1989)		
Contexte de conflit avec le partenaire ³	13,7	25,2
Contexte de victimisation criminelle ³	3,5	3,2
Sous-déclaration (%)	74,4	87,3

1. Source : Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 72.

2. Source : Langley, Martin et Nad-Raja, 1997 : 679.

3. Source : D'après Mihalic et Elliott, 1997 : 304.

La sous-déclaration de la victimisation effectivement rapportée par les participants à l'enquête de Dunedin dans le contexte de conflits dans la famille (*family conflict study*) est de l'ordre de 92 % chez les hommes et de 58 % chez les femmes, lorsque ce contexte est remplacé par celui de l'agression de nature criminelle (*crime study*).

On observe un phénomène semblable dans le *National Youth Study* (taux moyens pour les vagues 1983, 1986, 1989 de ce panel longitudinal). En moyenne, d'après les données présentées par Mihalic et Elliott (1997 : 300-301), 13,7 % des hommes et 25,2 % des femmes ont rapporté avoir agressé leur partenaire, en réponse aux énoncés des CTS précédés d'une mise en situation faisant référence aux conflits dans la famille (*family conflict study*). Les mêmes participants, en réponse à une autre section du questionnaire administrée le même jour, mais évoquant cette fois un contexte de violence criminelle (*crime study*), ont déclaré avoir agressé leur partenaire dans des proportions nettement moins élevées, soit 3,5 % chez les hommes et 3,2 % chez les femmes¹³.

La sous-déclaration des agressions perpétrées par les participants au *National Youth Study* dans un contexte de conflit entre conjoints (*family conflict study*) est de l'ordre de 74 % chez les hommes et de 87 % chez les femmes, lorsque ce contexte fait place à celui de l'agression de nature criminelle (*crime study*).

En somme, il semble bien que le contexte implicite de l'enquête ou la mise en situation spécifiée en introduction aux CTS exerce une influence déterminante sur les déclarations des répondants. Seule une faible proportion des hommes et des femmes qui rapportent avoir subi de la violence physique ou y avoir eu recours eux-mêmes lorsque le contexte spécifié fait référence aux conflits dans la famille (*family conflict study*) sont disposés à rapporter ces mêmes événements, si la mise en contexte réfère à la violence criminelle (*crime study*).

Mise en contexte spécifiée dans l'ESG de 1999

La mise en situation précédant les CTS₁₀ dans les sections D et F du questionnaire de l'ESG de 1999 sur la victimisation criminelle de 1999 était la suivante : « Afin de bien comprendre le grave problème de la violence en milieu familial, il est essentiel de savoir ce que les gens en ont à dire. Je vais donc vous poser 10 brèves questions et j'aimerais que vous me disiez, si au cours des 5 dernières années, votre mari/femme/conjoint(e) actuel(le) vous a fait subir une ou plusieurs des situations suivantes » (Bunge, 2000 : 13).

On peut comparer cette mise en situation avec celle qu'on emploie dans l'*Enquête sociale et de santé* (ESS) de 1998, menée par Santé Québec auprès d'un échantillon constitué uniquement de femmes, qui spécifie un contexte de résolution de conflit entre conjoints avant de soumettre les énoncés des CTS aux participantes : « Même si un couple s'entend très bien, il arrive que les conjoints ne soient pas d'accord, qu'ils aient simplement des prises de bec ou qu'ils se disputent parce qu'ils sont de mauvaise humeur, fatigués ou pour une autre raison. J'aimerais maintenant vous poser quelques questions concernant les moyens que votre conjoint (ou ex-conjoint) a utilisés au cours de la dernière année lorsqu'il y a eu un problème entre vous » (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 136). Cette mise en situation correspond à celle qu'employaient Straus et Gelles lors de la tenue du NFVS en 1985¹⁴.

Dans l'ESG de 1999, le taux annuel de prévalence de la violence physique rapportée par les femmes au Québec est de 2,5 %, comparé à 6,1 % dans l'*Enquête sociale*

13. D'après Mihalic et Elliott, 1997 : 304.

14. Le texte anglais de la mise en situation employée par Straus et Gelles lors de l'administration des CTS dans le NFVS de 1985 est le suivant : « No matter how well a couple get along, there are times when they disagree, get annoyed with the other person, or just have spats or fights because they're in a bad mood or tired or for some other reason. They also use many different ways of trying to settle their differences. I'm going to read some things that you and your (spouse/partner) might do when you have an argument » (Straus et Gelles, dir., 1990 : 33).

et de santé de 1998¹⁵. Comme dans le cas de l'enquête de Dunedin et dans celui de la *National Youth Study*, il y a lieu de penser que la majeure partie de l'écart existant entre ces deux taux résulte de la différence des mises en contexte employées dans ces deux enquêtes.

Comme le souligne Statistique Canada (2000a : 9), « les résultats de ces enquêtes (sur la victimisation) dépendent du libellé de la question, des définitions de la victimisation, de l'influence des interviewers et de la méthode sous-jacente (p. ex., une enquête limitée à la violence envers les femmes par opposition à une autre qui porte plus généralement sur toutes les formes de victimisation) ».

Compte tenu de ce qui précède, où situer les résultats obtenus avec l'ESG?

Il semble que l'emploi des CTS₁₀ dans l'ESG de 1999 constitue un instrument de mesure « hybride ». Il s'agit d'une enquête sur la victimisation criminelle (*crime study*), mais les CTS₁₀ sont employées dans des sections distinctes du questionnaire de l'enquête, ce qui peut avoir pour effet, aux yeux des participants, de dissocier, dans une mesure plus ou moins grande, les questions au sujet de la violence conjugale du contexte explicite de victimisation criminelle des autres sections du questionnaire de l'ESG. Les taux de prévalence de la violence conjugale y sont beaucoup plus faibles que ceux qu'obtiennent Straus et Gelles avec le NFVS ou ceux de diverses autres enquêtes menées au Canada, comme c'est le cas habituellement dans les enquêtes sur la violence criminelle (Laroche, 2003 : 48-53), mais les taux obtenus dans l'ESG restent similaires chez les hommes et les femmes, comme c'est le cas habituellement quand on a recours aux CTS dans un contexte de conflit dans la famille (*family conflict study*).

Un autre exemple possible de cas « hybride » pourrait être le *British Crime Survey* (BCS) de 1996, qui constate des taux de prévalence annuelle de la violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint de 4,2 % chez les hommes et les femmes âgés de 16 à 59 ans

(Mirrlees-Black, 1999 : 15). Il se peut qu'un tel résultat découle en bonne partie de l'emploi d'un questionnaire différent sur la violence entre conjoints (*self-completion questionnaire*) complété par les participants eux-mêmes (4 958 hommes et 5 886 femmes), une fois que l'intervieweur a rempli le questionnaire sur la victimisation criminelle (Mirrlees-Black, 1999 : 92-93). Cette façon de procéder a pu contribuer à dissocier partiellement les questions sur la violence conjugale du contexte de victimisation criminelle explicite du BCS, comme l'indique le fait que, dans le questionnaire principal du BCS, le taux de prévalence annuelle de la violence conjugale subie de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint était de 1,0 % chez les femmes et de 0,3 % chez les hommes âgés de 16 ans et plus, soit nettement moins que les résultats obtenus au moyen du *self-completion questionnaire*¹⁶.

Si l'on se réfère à nouveau au tableau 4, les taux de prévalence annuelle obtenus au moyen de l'ESG de 1999, de même que ceux du BCS de 1996, sont un peu plus élevés que ceux qu'on obtient avec le NVAWS, enquête que Straus (1999 : 26-27) de même que Johnson et Leone (2005 : 330) considèrent comme faisant partie des *crime studies*.

Par ailleurs, les enquêtes de victimisation criminelle comme le *National Crime Victimization Survey* américain (NCVS) tendent à produire des taux de prévalence annuelle de la violence conjugale significativement inférieurs à ceux de l'ESG de 1999 ou du NVAWS américain. De plus, dans ce type d'enquête, les taux de victimisation sont de façon typique nettement plus élevés chez les femmes que chez les hommes. À titre d'exemple, selon Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie (2004 : 48-49), le NCVS de 2001 obtient des taux de 0,4 % chez les femmes et de 0,1 % chez les hommes, dans la population âgée de 12 ans et plus (tableau 4).

Enfin, les taux de prévalence obtenus au moyen des statistiques policières sont habituellement inférieurs à ceux que donnent l'ESG de 1999 ou les enquêtes sur la victimisation criminelle comme le NCVS. À titre d'exemple, au Québec, en 1999, le taux des infractions

15. L'ESS 98 (QVC-SQ98) a été réalisée par sondage téléphonique auprès d'un échantillon de 2 120 femmes, représentatif des femmes de 18 ans et plus vivant en couple hétérosexuel depuis au moins deux mois au moment de l'ESS 98, ou ayant vécu au moins deux mois avec un conjoint dans un couple hétérosexuel, au cours des 12 mois ayant précédé l'ESS 98 (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 59, 67). En outre, l'ESS 98 a eu recours à une échelle distincte des CTS2 pour mesurer la prévalence de la violence sexuelle, alors qu'un énoncé sur la violence sexuelle fait partie des CTS₁₀ employées dans l'ESG, ce qui peut contribuer à réduire l'écart entre le taux de prévalence de la violence physique observé dans l'ESG 1999 et l'ESS 98. Par contre, l'échelle des CTS2 employée dans l'ESS 98 compte 12 énoncés (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 73), ce qui peut contribuer à hausser quelque peu l'écart entre le taux de prévalence obtenu dans l'ESG 1999 et celui qu'on observe avec l'ESS 98.

16. « Counting only those incidents committed by current or former partners gives an overall prevalence rate of 0,6 % for 1995 : 1,0 % of women and 0,3 % of men (for 16 to 59 year-olds, the prevalence of partner violence on the 1996 victim form measure was 1,3 % for women and 0,4 % for men). Expanding the definition of domestic violence to include serious threats, such as threats to kill or harm, gives prevalence rates of 1,7 % for women and 0,5 % for men » (Mirrlees-Black, 1999 : 10). Le *self-completion questionnaire* du BCS de 1996 n'a pas eu recours aux CTS (c'est-à-dire à une batterie de questions où chaque énoncé des CTS est considéré séparément). L'enquête a recueilli des données sur les agressions physiques subies de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Voici le libellé de la question du *self-completion questionnaire* du BCS sur l'occurrence de la violence conjugale (Mirrlees-Black, 1999 : 103) : DMforHW [ASK IF Marstat = married, widowed, divorced, separated, OR evermar = yes] « People often use some force in a relationship – grabbing, pushing, shaking, hitting, kicking, etc. Has your spouse (ex-spouse) ever used force on you for any reason? 1. Yes 2. No 3. Can't remember ».

de violence conjugale, établi au moyen de la Déclaration uniforme de la criminalité basée sur l'affaire (DUC 2), s'élevait à 385 par 100 000 femmes (0,39 %), comparativement à 63 par 100 000 hommes (0,06 %), dans la population de 12 ans et plus (Motard, 2000 : 8).

Il importe donc d'être vigilant lorsque l'on consulte des analyses ou des commentaires sur la violence conjugale. Car il arrive souvent qu'on juxtapose, sans la moindre mise en garde quant à la méthodologie, des taux de prévalence obtenus au moyen de toutes ces sources de données. Il peut en résulter une réelle confusion qui ne favorise pas une juste compréhension des résultats.

Autres éléments du contexte de la violence conjugale omis dans l'ESG de 1999

Dans l'ESG de 1999, on a omis de demander des renseignements sur d'autres éléments du contexte de la violence conjugale fréquemment évoqués. Parmi ces éléments, il s'en trouve deux qui ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de nombreux chercheurs ou commentateurs.

Mutualité ou bidirectionnalité de la violence

Il se peut que la similarité des taux de prévalence rapportés par les hommes et par les femmes découle en bonne partie du fait que la violence entre conjoints constitue un phénomène largement bidirectionnel ou mutuel, comme l'indiquent diverses études (Langhinrichsen-Rohling, 2005 : 110; Ehrensaft, Cohen, Brown, Smailes, Chen et Johnson, 2003 : 745, 749-750; Kwong, Bartholomew, Henderson et Trinke, 2003 : 294-295; Capaldi et Owen, 2001 : 431; Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 155; Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 73; Morse, 1995 : 263; Straus, 1993 : 74; Brush, 1990 : 61). Cependant, l'ESG de 1999 n'a pas recueilli les données qui auraient permis de déterminer dans quelle mesure la violence conjugale constitue un phénomène bidirectionnel.

S'il se confirmait que la violence conjugale est un phénomène mutuel dans une proportion importante des cas, cela pourrait signifier qu'il s'agit souvent d'un phénomène dyadique¹⁷, c'est-à-dire que chacun des deux partenaires contribue à sa propre perpétration ainsi qu'à sa victimisation aux mains de l'autre partenaire (Moffitt, Robins et Caspi, 2001 : 27, 21, 25; Holtzworth-Munroe

et Meehan, 2004 : 1370; Langhinrichsen-Rohling, 2005 : 115).

Amorce de la violence

Par ailleurs, en réaction au constat de la violence mutuelle, de nombreux commentateurs tiennent pour acquis que la violence commise par des femmes envers leur partenaire est de nature essentiellement défensive (Straus, 1999 : 28; Morse, 1995 : 263; Archer, 2000 : 664; Moffitt, Robins et Caspi, 2001 : 6, 26; Moffitt, Krueger, Caspi et Fagan, 2000 : 208; Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 63). Cependant, plusieurs enquêtes transversales, menées avec les CTS, indiquent que les hommes et les femmes prennent l'initiative de la violence dans des proportions à peu près égales, soit environ 50 % des cas (Laroche, 2003 : 73).

Le *National Youth Survey* de 1992 a cherché à établir plus clairement cet aspect contextuel de la violence conjugale. Selon Morse (1995 : 264), lors de l'incident le plus grave survenu en 1992, et quand un seul des deux partenaires a eu recours à la violence pendant cet incident (soit 52,3 % du total des cas de violence), les hommes rapportent qu'ils ont fait usage de la force dans 21,6 % des cas et que leur conjointe l'a fait dans 78,4 % des cas. Chez les femmes, celles-ci ont déclaré avoir employé la violence dans 60 % des cas et leur conjoint, dans 40 % de ceux-ci. Morse (1995 : 264) note que ces différences sont statistiquement significatives.

Quand les deux conjoints ont eu recours à la violence (47,4 % du total des cas de violence), les femmes rapportent avoir eu recours à la force les premières dans 54,2 % des cas; les hommes disent que leur conjointe y a eu recours la première dans 61,3 % des cas. Selon Morse (1995 : 265), l'écart entre les hommes et les femmes n'est pas assez grand pour que la différence soit statistiquement significative.

Malgré des résultats comme ceux que présente Morse, on a continué à tenir pour acquis que la violence employée par les femmes demeurait de nature essentiellement défensive dans de tels cas, en invoquant notamment le fait qu'il pouvait s'agir de violence préventive, si ces femmes ont fait auparavant l'objet d'agressions par leur conjoint (Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 63). En somme, des statistiques du type de celles que présente Morse (incident le plus grave, incident le plus fréquent, incident le plus récent au cours des 12 mois précédant l'enquête) laissent la porte

17. Le concept de « schismogénèse complémentaire », c'est-à-dire une « réaction en chaîne par laquelle la réponse de l'un des partenaires à la provocation de l'autre entraîne des comportements réciproques toujours plus divergents » (Dallaire, 2002 : 28) constitue un exemple d'interaction dyadique. Moffitt, Robins et Caspi (2001 : 15-18) ont utilisé les données fournies par 360 couples participant à l'enquête de Dunedin pour tester, à l'aide d'un modèle dyadique, l'hypothèse selon laquelle « l'émotivité négative » (*negative emotionality*) ou NEM est associée à la violence conjugale tant en matière de victimisation que de perpétration. Cette double hypothèse se vérifie et le modèle indique en plus un effet additif : « Third, the data were consistent with the mutual additive-effects model; when both partners were high in NEM, the likelihood of mutual abuse increased additively. Significant associations between NEM and abuse on all four independent paths (Pm, Pw, Vm, Vw; see Figure 2) constituted evidence that physical abuse is perpetuated by a mutual dyadic process » (Moffitt, Robins, Caspi, 2001 : 17).

ouverte à une mise en doute quant à l'interprétation des résultats et elles ne respectent pas les prérequis méthodologiques nécessaires pour confirmer ou infirmer l'hypothèse de l'emploi de la violence par les femmes comme mesure essentiellement défensive ou préventive.

Dans un rapport récent du National Research Council of the National Academies, Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie (2004 : 2, 15, 87) soulignent que Moffitt et ses collègues démontrent de façon convaincante que des femmes se livrent à de la violence, dans le contexte des relations conjugales, dont la nature n'est pas purement défensive¹⁸.

Voici les quatre arguments invoqués par Moffitt et ses collègues (2001 : 63-66) dans leur démonstration à l'aide des données de l'enquête longitudinale de Dunedin.

Dans un premier temps, les caractéristiques personnelles des femmes avant l'âge de 15 ans prédisent, au même titre que chez les hommes, l'emploi de la violence envers un conjoint à l'âge de 21 ans¹⁹. Si le recours à la violence par les femmes était purement défensif, une telle prédiction ne serait pas possible.

Dans un deuxième temps, la prédiction tient encore, même en « contrôlant »²⁰ pour l'emploi de la violence par le conjoint masculin. Si la violence de ces femmes était de nature purement défensive, le fait de prendre en compte la violence du conjoint expliquerait entièrement la violence des femmes, mais les données de l'enquête longitudinale de Dunedin indiquent que ce n'est pas le

cas. Cela montre que le recours à la violence par ces femmes n'est pas seulement une mesure défensive ou préventive.

En outre, le modèle statistique (*path analysis*) employé par Moffitt et ses collègues montre que les résultats obtenus pour les hommes et les femmes de l'enquête de Dunedin sont comparables, ce qui laisse voir qu'une partie de la violence des hommes pourrait être également de nature défensive.

En troisième lieu, certaines caractéristiques prédisaient quelles femmes étaient susceptibles d'avoir recours à la violence envers un conjoint²¹.

En quatrième lieu, la concomitance ou le parallélisme entre la violence conjugale et la criminalité générale est à peu près comparable chez les hommes et les femmes de l'enquête de Dunedin qui ont agressé un partenaire²².

Âge des victimes de violence conjugale

Un autre aspect important de la prévalence de la violence conjugale est l'âge des victimes. L'ESG montre que le taux de prévalence diminue de façon très prononcée avec l'âge, dans une proportion à peu près semblable chez les hommes et les femmes (tableau 6). Chez les 15-24 ans, le taux de victimisation des hommes et des femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint est supérieur à 200 pour 1 000; chez les 55 ans et plus, ce taux est 20 fois moindre et se situe à 11 pour 1 000.

18. « Moffitt *et al.* (2001) argue convincingly that women perpetrate much violence in the context of intimate relationships that is not purely defensive, though at much lower rates of frequency and severity than men » (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 15).

19. « However evidence is growing that self-defense cannot explain all of the abuse committed by women. Female abusers share with male abusers the same history of childhood conduct disorder and adolescent juvenile delinquency long predating their partner abuse (Giordano *et al.*, 1999; Magdol *et al.* 1998b) » (Moffitt, Robins, Caspi, 2001 : 26).

« Adolescent antisocial behaviour was also associated with more conflicted relationships in young adulthood. By age 21, antisocial adolescents, male and female alike, were involved in less satisfying and more conflicted relationships. As table 13.1 shows, antisocial adolescents were also involved in mutually violent relationships; both males and females reported that they physically abused their partners and that they were abused by their partners. The significant sex interactions on both tables 13.1 and 13.2 reveal, moreover, that the Study members who were most deeply involved in unsatisfying relationships and in partner abuse were the females who had shown antisocial behaviour or attained a diagnosis of conduct disorder as adolescents.

The link between childhood and adolescent antisocial behaviour and adult partner violence has been all but unmentioned in the literature on family violence. However, to our knowledge there are now at least six independent replications of this predictive relation (Capaldi and Clark, 1998; Farrington, 1994; Giordano *et al.*, 1999; Huesmann *et al.*, 1984; Magdol *et al.*, 1998b; Simons *et al.*, 1998). In combination, these studies show that childhood conduct problems, even when measured in the first decade of life, foretell relationship violence equally well in the adult lives of both males and females. The finding that young people who have a history of antisocial conduct problems are likely to employ similar aggressive tactics later in their primary adult relationships suggests the hypothesis that the causes of conduct disorder are also the root causes of partner violence. As such, interventions conceptualized as treatments for conduct problems gain even more urgency if they are reconceptualized as primary prevention for future domestic violence » (Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 175).

20. L'ajout d'une variable de « contrôle », soit la violence du conjoint, dans le modèle prédisant la violence perpétrée par les femmes à l'âge de 21 ans a pour but de vérifier si les caractéristiques personnelles des femmes avant l'âge de 15 ans prédisent quand même leur recours à la violence. L'ajout de la variable de « contrôle » vise à s'assurer que le modèle de prédiction de la violence des femmes à l'âge de 21 ans en fonction de leurs caractéristiques personnelles avant l'âge de 15 ans n'est pas une relation fortuite ou apparente (*spurious*), ce qui pourrait être le cas, par exemple, si ces caractéristiques avant l'âge de 15 ans expliquaient plutôt le choix d'un conjoint violent. L'ajout de la variable de « contrôle » au modèle prédictif a permis d'écarter cette possibilité et de constater que la relation prédictive tenait toujours, après avoir éliminé ou soustrait l'effet de la violence du conjoint. On peut donc conclure que la violence des femmes à l'âge de 21 ans n'est pas entièrement déterminée par la violence du conjoint, mais qu'elle demeure prédite de manière statistiquement significative par leurs propres caractéristiques avant l'âge de 15 ans.

21. « Yet, the findings revealed that preexisting characteristics, such as approval of the use of aggression, suspiciousness about others' motives, a tendency to experience intense and rapid negative emotions, and, in some cases, poor self-control, predicted which Dunedin women were to engage in abusive behaviour toward their partners (and toward nonintimates too) » (Moffitt, Krueger, Caspi et Fagan, 2000, 224).

22. « Dunedin women who abused their partner at age 21 were four times more likely than were non-abusive women to have committed violent crime against someone other than an intimate partner in the same year » (Moffitt, Robins et Caspi, 2001 : 26); « In this regard, it is important to note that, although self-defense may account for women's behaviour toward their intimate partners, self-defense is less intuitive as an account of their general crime toward nonintimates; yet the pattern of overlap between partner abuse and general crime was approximately the same for Dunedin women and Dunedin men » (Moffitt, Krueger, Caspi et Fagan, 2000 : 224).

Tableau 6
Taux de prévalence sur cinq ans selon l'âge et le sexe de la victime, Canada, 1999

Groupe d'âge	Taux de prévalence		Dénominateur	
	Homme	Femme	Homme	Femme
	‰		n	
Victime du conjoint actuel				
15-24 ans	130	90	189 200	296 700
25-34 ans	86	60	1 289 900	1 482 800
35-54 ans	37	34	3 691 800	3 510 000
55 ans et plus	9	11	2 258 200	1 890 300
Total	40	36	7 429 200	7 179 800
Victime d'un ex-conjoint				
15-24 ans	300	389	107 800	168 800
25-34 ans	191	254	461 600	630 300
35-54 ans	90	117	1 442 300	1 700 100
55 ans et plus	11	9	752 200	1 535 100
Total	94	108	2 763 900	4 034 300
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint				
15-24 ans	205	223	277 800	413 800
25-34 ans	125	137	1 539 200	1 797 500
35-54 ans	60	71	4 355 600	4 416 800
55 ans et plus	11	11	2 709 700	3 191 900
Total	61	70	8 882 300	9 820 000

Source : Laroche, 2004 : tableau 2, p. 7.

La violence conjugale est surtout le fait des jeunes adultes (Moffitt, Krueger, Caspi et Fagan, 2000 : 209). D'autres enquêtes ont fait un constat similaire (Timmons Fritz et O'Leary, 2004 : 3; Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 72, 75).

Une aussi forte diminution du taux de prévalence de la violence conjugale avec l'âge, tant chez les hommes que chez les femmes, constitue peut-être une indication indirecte quant à la nature d'une bonne partie de la violence conjugale. En outre, comme cette diminution des taux de prévalence est parallèle chez les hommes et les femmes, l'hypothèse que les mêmes facteurs aient pu contribuer à cette réduction chez les hommes et les femmes mériterait d'être vérifiée.

Conséquences physiques de la violence conjugale

Le tableau 7, dans la colonne de droite, fait état de la prévalence de diverses conséquences de la violence conjugale. Parmi les 542 900 hommes victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, 71 900 rapportent avoir subi des blessures, environ 11 000 ont reçu des soins médicaux à l'hôpital, 14 800 ont fait l'objet de soins ou du suivi d'un médecin ou d'une infirmière et 53 200 ont interrompu leurs activités quotidiennes.

Le tableau 7 comporte deux sections.

La première section du tableau porte sur les victimes qui ont rapporté avoir subi un seul événement de violence conjugale²³. Chez les hommes, les victimes d'un seul événement comptent pour 41 % du total des victimes, soit 224 600 sur 542 900. Dans toutes les cellules de cette section, la taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour obtenir des estimations valides quant aux conséquences physiques de la violence conjugale.

La seconde section du tableau porte sur les victimes qui ont rapporté plus de 10 événements de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête. Les hommes qui déclarent plus de 10 événements, soit 91 000 sur 542 900, comptent pour 17 % du total des victimes, mais représentent 35 % de ceux qui ont subi des blessures, 58 % de ceux qui ont reçu des soins à l'hôpital, 60 % de ceux qui ont fait l'objet de soins ou du suivi d'un médecin ou d'une infirmière et 47 % de ceux qui ont interrompu leurs activités quotidiennes. Dans la plupart des cas, ces victimes masculines de plus de 10 événements rapportent avoir subi de la violence grave.

Dans le cas des hommes, les conséquences physiques de la violence sont donc largement concentrées chez les victimes qui rapportent avoir subi plus de 10 événements de violence conjugale.

23. Dans le tableau 7 et les suivants, un tiret indique que la taille de l'échantillon est trop faible pour obtenir une estimation valide.

Tableau 7

Prévalence et part des conséquences physiques de la violence conjugale chez les hommes, selon le nombre d'événements et la gravité de la violence, Canada, 1999

Conséquence physique	Gravité de la violence			Gravité de la violence			Dénominateur
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total	Total des victimes
	n			%			n
Victime d'un seul incident	145 100	79 500	224 600	27	15	41	542 900
Avec blessure physique	—	—	—	—	—	—	71 900
Avec soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—	11 000
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	—	—	14 800
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	—	—	—	—	—	53 200
Victime de plus de 10 incidents	16 900	68 700	91 000	3	13	17	542 900
Avec blessure physique	—	24 600	25 300	—	34	35	71 900
Avec soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	58	58	11 000
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	60	60	14 800
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	22 200	25 100	—	42	47	53 200

Sources : Laroche, 2003 : tableau 5.4, p. 101-102; Laroche, 2004 : tableau 3, p. 8.

Le tableau 8 fait un constat similaire chez les femmes.

Parmi les 685 900 femmes victimes de violence conjugale, 277 700 rapportent avoir subi des blessures, 72 600 ont reçu des soins médicaux à l'hôpital, 104 100 ont fait l'objet de soins ou du suivi d'un médecin ou d'une infirmière et 219 700 ont interrompu leurs activités quotidiennes.

La première section du tableau 8 s'arrête aux victimes qui ont rapporté avoir subi un seul événement de violence conjugale. Chez les femmes, les victimes d'un seul événement comptent pour 33 % des victimes, mais représentent 17 % de celles qui ont subi des blessures, 13 % de celles qui ont reçu des soins médicaux à l'hôpital et 16 % de celles qui ont subi une interruption de leurs activités quotidiennes par suite de violence.

Tableau 8

Prévalence et part des conséquences physiques de la violence conjugale chez les femmes, selon le nombre d'événements et la gravité de la violence, Canada, 1999

Conséquence physique	Gravité de la violence			Gravité de la violence			Dénominateur
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total	Total des victimes
	n			%			n
Victime d'un seul incident	165 100	58 500	223 600	24	9	33	685 900
Avec blessure physique	21 500	26 800	48 200	8	10	17	277 600
Avec soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	7	7	13	72 600
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	13 500	7	6	13	104 100
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	12 900	22 300	35 200	6	10	16	219 700
Victime de plus de 10 incidents	34 200	158 500	195 000	5	23	28	685 900
Avec blessure physique	—	113 700	121 900	—	41	44	277 600
Avec soins médicaux reçus à l'hôpital	—	32 500	35 100	—	45	48	72 600
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	47 500	51 100	—	46	49	104 100
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	85 000	94 500	—	39	43	219 700

Sources : Laroche, 2003 : tableau 5.4, p. 101-102; Laroche, 2004 : tableau 3, p. 8.

La seconde section du tableau 8 traite des victimes qui rapportent plus de 10 événements de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête. Les femmes qui déclarent plus de 10 événements comptent pour 28 % du total des victimes, mais représentent 44 % de celles qui ont subi des blessures, 48 % de celles qui ont reçu des soins à l'hôpital et 43 % de celles qui rapportent une interruption de leurs activités quotidiennes. Chez les femmes également, les conséquences physiques de la violence sont en bonne partie concentrées chez les victimes qui rapportent avoir subi plus de 10 événements de violence conjugale. Dans la plupart des cas, ces victimes féminines de plus de 10 événements rapportent avoir subi de la violence grave (Laroche, 2003 : 98-107).

Il importe de souligner que les femmes qui rapportent des conséquences physiques sont nettement plus nombreuses que les hommes. Par exemple, environ 2 % (11 000) des hommes victimes de violence rapportent avoir reçu des soins à l'hôpital, comparativement à près de 11 % (72 600) chez les femmes.

Le constat que les femmes rapportent en plus grande proportion que les hommes des conséquences physiques par suite de violence conjugale, notamment des blessures ou le besoin de soins médicaux, se reproduit dans un grand nombre d'enquêtes (Brush, 1990 : 61; Morse, 1995 : 265-268; Straus, 1999, 21, 23; Archer, 2000 : 657; Ehrensaft, Moffitt et Caspi, 2004 : 268).

La plupart des chercheurs attribuent cet écart, quant aux conséquences de la violence conjugale, aux différences des caractéristiques physiques entre les hommes et les femmes quant à la taille, au poids et à la force musculaire (Straus et Gelles, dir., 1990 : 98, 104, 120, 163; Morse, 1995 : 269; Giordano et autres, 1999 : 18, 29).

Les résultats de l'ESG de 1999 constituent-ils un portrait valide de la situation?

En d'autres termes, est-ce que les données de l'ESG permettent d'obtenir un portrait de la situation susceptible d'être corroboré de manière indépendante en se référant à l'effectif de certains groupes cliniques recensés de façon directe?

Les données de l'ESG de 1999 permettent notamment d'estimer le nombre des victimes de violence dont la situation a été signalée à la police, de même que le nombre de celles qui ont eu recours aux centres de femmes ou aux centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Ces estimations sont-elles comparables aux statistiques correspondantes provenant de ces services relativement à leurs interventions auprès des victimes?

Statistiques policières sur la violence conjugale

Sur la base de l'ESG de 1999, on peut estimer à 14 600 le nombre de victimes au Québec dont la situation a été signalée à la police au cours des 12 mois précédents, dont 11 600 femmes, soit 79 % du total des cas signalés (Laroche, 2003 : 187-189).

En 1999, le ministère de la Sécurité publique du Québec recense 14 243 infractions au moyen de la Déclaration uniforme de la criminalité basée sur l'affaire (DUC 2), dont 12 325 infractions subies par des femmes, soit 86,5 % du total (Motard, 2000 : 12). Dans le cas de la DUC 2, il est possible qu'une même personne ait fait l'objet de plus d'une infraction, mais il s'agit sans doute d'une situation assez peu fréquente.

Admissions dans les centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale

Il est possible de faire un exercice similaire avec le nombre d'admissions de femmes victimes de violence dans des centres d'hébergement ou dans des centres pour femmes, recensées par Statistique Canada dans 448 établissements au moyen de l'*Enquête sur les mai-sons d'hébergement* (Laroche, 2003 : 215).

En extrapolant pour l'ensemble des 508 refuges des 10 provinces canadiennes et en excluant les admissions recensées dans les territoires du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, on parvient à un nombre de 43 736 admissions environ dans des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence ou dans des centres pour femmes dans les 10 provinces du Canada en 1999-2000, sur la base de données publiées par Statistique Canada (Locke et Code, 2001, tableau 4, p. 7).

D'après l'ESG de 1999, environ 30 200 femmes ont été admises en moyenne 1,45 fois dans un organisme d'aide (que ce soit un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence ou un centre pour femmes), soit un total d'environ 43 880 admissions (Laroche, 2003 : 215).

Ces deux exemples montrent que l'ESG de 1999, au moyen de l'instrument de dépistage des cas de violence conjugale que sont les CTS₁₀, permet d'estimer avec une précision satisfaisante le nombre des infractions de violence conjugale signalées à la police ou le nombre des admissions dans des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence. Il semble donc que la méthodologie de l'ESG permette de détecter de manière efficace les cas cliniquement significatifs et susceptibles d'être portés à l'attention de tiers, tels que les services de police ou les centres d'hébergement pour femmes victimes de violence.

Il faut cependant se garder d'interpréter un tel résultat comme une confirmation que l'ESG permet d'établir de manière absolue la prévalence réelle de la violence conjugale. Comme on l'a vu dans une section précédente, il est possible que l'utilisation des CTS₁₀, introduites par une mise en situation sur les conflits dans la famille (*family conflict study*), aurait pu se traduire par l'observation d'une prévalence plus importante de la violence conjugale chez les hommes et chez les femmes.

Mais l'obtention d'une prévalence plus élevée, si la mise en contexte introduisant les CST₁₀ avait été différente, n'aurait sans doute pas exercé d'effet notable sur l'estimation du nombre de cas signalés à la police ou sur celui du nombre d'admissions dans les centres d'hébergement. La possibilité d'estimer de façon fiable

Tableau 9

Prévalence annuelle de la violence conjugale et de ses conséquences physiques chez les femmes victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, ESG de 1999 et ESS de 1998, Québec

Conséquence physique de la violence	Enquête sociale et de santé 1998 ¹			Enquête sociale générale de 1999 ²		
	Nombre (prévalence)	Taux de prévalence	Proportion des victimes	Nombre (prévalence)	Taux de prévalence	Proportion des victimes
	n	%		n	%	
Nombre total de victimes	112 000	6,10	100	62 700	2,5	100
Blessée physiquement (12 derniers mois)	14 000	0,76	12,5	8 900	0,35	14,2
A consulté un médecin ou une infirmière	1 000 ³	0,07	9,1 ³	10 900 ³	0,43	17,4
A eu peur pour sa vie	17 000	0,87	14,3	24 700	0,98	39,4
Interruption des activités quotidiennes	21 000	1,09	17,9	20 000	0,80	31,9
La police a été mis au courant (12 derniers mois)	12 000	0,61	10,0	11 600	0,46	18,5

1. Source : Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 73, 77.

2. Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

3. Il semble que la proportion de 9,1 % ne s'applique pas au total des victimes, mais plutôt au nombre des victimes blessées physiquement au cours des 12 derniers mois (14 000), pour obtenir, après arrondissement, le nombre de 1 000 qui ont consulté un médecin ou une infirmière.

Dans le cas de l'ESG de 1999, si l'on applique aux seules victimes qui rapportent avoir été blessées au cours des 12 derniers mois, l'énoncé sur les soins reçus à l'hôpital ou sur le suivi d'un médecin ou d'une infirmière, le nombre obtenu est de 1 283 (cette dernière estimation présente un coefficient de variation largement supérieur à 33,3 % et ne doit pas être considérée comme valide).

Dans l'ESG de 1999, les énoncés « *A consulté un médecin ou une infirmière* », « *A eu peur pour sa vie* » et « *Interruption des activités quotidiennes* » ne s'appliquent pas uniquement à la période de 12 mois précédant l'enquête, chez les victimes qui ont rapporté au moins un événement de violence au cours de cette période de 12 mois.

les statistiques relatives à ces populations cliniques dépend avant tout de la taille de l'échantillon et, ensuite, de la capacité des CTS₁₀ à détecter les cas pertinents aux populations cliniques.

C'est ce que montre le tableau 9, qui permet de comparer la prévalence de la violence conjugale obtenue au moyen de l'ESG de 1999 et de l'ESS de 1998. Même si le taux de prévalence dans l'ESS de 1998 (6,1 %) est 2,5 fois plus élevé que celui de l'ESG (2,5 %), l'estimation du nombre des cas signalés à la police est comparable dans les deux enquêtes.

En ce qui concerne d'autres types de conséquences, le tableau 9 montre que les écarts dans les résultats de ces deux enquêtes sont en général nettement moins importants que ce n'est le cas de la prévalence et du taux de prévalence.

3. Typologie de Johnson des situations de violence

Comme on l'a vu à la section précédente, l'ESG de 1999 permet d'estimer avec assez de précision certaines populations cliniques, notamment les victimes dont la situation a été portée à l'attention de la police ou le nombre des admissions dans les centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

L'ESG de 1999 offre donc une occasion intéressante de tester, avec un échantillon de grande taille, la typologie de Johnson et les prémisses théoriques qui en sont à l'origine. Selon Johnson (1995 : 283, 285), les recher-

ches sur la violence conjugale ont mené à l'élaboration et à l'adoption de deux approches très divergentes dans l'étude de ce phénomène (Archer, 2000 : 651).

D'une part, les enquêtes épidémiologiques menées au moyen d'échantillons représentatifs décrivent des situations caractérisées par des taux de prévalence comparables chez les hommes et les femmes et, dans une forte proportion des cas, par de la violence mutuelle.

D'autre part, les études réalisées auprès de groupes cliniques recrutés, à titre d'exemple, parmi les résidentes de centres d'hébergement pour femmes victimes de violence, ou auprès d'autres groupes cliniques (conjointes violentes en traitement, clientèle des urgences dans des hôpitaux, etc.) laissent voir que la violence conjugale est un phénomène où, pour l'essentiel, les femmes sont les victimes et les hommes, les agresseurs.

En 1995, Michael P. Johnson propose une typologie visant à concilier ces deux points de vue divergents, en invoquant comme argument que ces deux approches étudient des phénomènes largement distincts, résultant du fait que, dans les deux cas, il existerait des biais de sélection propres à chaque approche (Johnson, 1995 : 289, 291), ayant pour effet de scinder en deux populations virtuellement sans chevauchement les familles où surviennent la violence (Johnson, 1995 : 286, 289, 291; Archer, 2000 : 651).

Johnson en conclut, en 1995, que le concept de violence conjugale recouvre deux phénomènes largement distincts, soit la violence situationnelle (*situational couple violence*), qui serait essentiellement repérée dans les

enquêtes populationnelles, et le terrorisme conjugal (*intimate terrorism*), qui serait détecté de façon quasi exclusive dans les études faites auprès de groupes cliniques (Johnson, 1995 : 284-84; Johnson et Leone, 2005 : 322).

Selon Johnson, l'absence ou la présence des conduites contrôlantes (*non violent control*) par le conjoint violent envers la victime constitue le critère déterminant pour distinguer ces deux types de situations de violence (Johnson et Leone, 2005 : 324-325).

Violence situationnelle (*situational couple violence*)

Ce type de violence conjugale survient à l'occasion d'un conflit ou d'un différend ponctuel qui peut dégénérer en violence. Il se produit sous la forme d'un incident isolé ou d'événements sporadiques. Il risque peu de conduire à une escalade de la violence dans le temps ou de prendre la forme de la violence grave, et cette violence a de fortes possibilités d'être mutuelle (Johnson et Leone, 2005 : 324; Johnson et Ferraro, 2000 : 947).

Selon Johnson, la plus grande part de la violence que l'on trouve au moyen des CTS dans les enquêtes populationnelles appartient à cette catégorie de violence (Johnson et Leone, 2005 : 324; Johnson et Ferraro, 2000 : 949).

Terrorisme conjugal (*intimate terrorism*)

Dans un tel cas, le recours à la violence découle d'un désir ou d'une compulsion d'exercer un contrôle général du partenaire. L'usage de la violence physique est un élément parmi d'autres dans une panoplie de tactiques employées dans un pattern général de contrôle (Johnson et Leone, 2005 : 323, 325, 329; Johnson et Ferraro, 2000 : 949).

Il se traduit par un nombre nettement plus élevé d'incidents; la gravité de la violence a tendance à augmenter avec le temps et suit un processus d'escalade, la violence a de moins fortes possibilités d'être mutuelle et elle risque davantage de causer des blessures ou d'entraîner des conséquences physiques (Johnson et Leone, 2005 : 326; Johnson et Ferraro, 2000 : 949).

La marque distinctive du terrorisme conjugal est un pattern de contrôle ou de domination. Ce type de violence caractérise les victimes séjournant dans des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et il se reflète dans les études menées auprès de groupes cliniques (Johnson et Ferraro, 2000 : 949).

Selon Johnson, les enquêtes populationnelles sont caractérisées par un biais d'échantillonnage résultant soit de l'impossibilité de joindre les victimes de terrorisme conjugal²⁴, soit de la crainte qu'elles éprouvent face à leur conjoint, ce qui entraîne leur refus de prendre part à ces enquêtes (Johnson, 1995 : 291).

Mesure de la dimension du contrôle

Johnson se base sur sept énoncés de conduites contrôlantes dans le NVAWS mené en 1995-1996 par Tjaden et Thoennes, chez les femmes ayant un conjoint actuel (Johnson et Leone, 2005 : 329).

Une analyse de classification (*cluster analysis*) amène Johnson à conclure qu'on se trouve en présence d'une situation de « faible contrôle » lorsque, sur un maximum possible de sept énoncés, la participante a souscrit à deux énoncés et moins, soit 96 % de l'échantillon, et d'une situation de « contrôle élevé » si elle a souscrit à trois énoncés et plus, soit 4 % de l'échantillon (Johnson et Leone, 2005 : 329). L'occurrence de la violence

Figure 2

Liste des énoncés de contrôle non violent employés pour décrire le conjoint actuel ou un ex-conjoint, *Enquête sociale générale 1999, sections C et E*

1. Il (elle) essaie de limiter les contacts que vous entretenez avec votre famille ou vos amis.
2. Il (elle) vous rabaisse et vous dit des mots blessants.
3. Il (elle) est jaloux(se) et ne veut pas que vous parliez à d'autres hommes/femmes.
4. Il lui arrive de blesser ou de menacer de blesser un de vos proches.
5. Il (elle) exige de savoir avec qui et où vous êtes à tout moment.
6. Il lui arrive d'endommager ou de détruire de vos biens ou de votre propriété.
7. Il (elle) vous empêche de connaître votre revenu familial, ou d'y avoir accès, même si vous le demandez.

Sources : Statistique Canada (2000) : 26-27 et 31-33; Laroche, 2003 : 157; Laroche, 2004 : 10.

24. En 1999, M. P. Johnson propose une version élargie de sa typologie qui comprend quatre types de situations de violence conjugale (Johnson, 1999 : [8]). À la violence situationnelle et au terrorisme conjugal sont venues s'ajouter la « domination violente mutuelle » (*mutual violent control*) et la « résistance violente » (*violent resistance*). Ces deux nouveaux types de situations prennent acte du fait que la violence physique est souvent de nature bidirectionnelle entre conjoints. Dans ce cas, si l'un des conjoints mutuellement violents n'est pas hautement contrôlant, il s'agit d'une situation de « résistance violente » de sa part. Si les deux conjoints sont violents et contrôlants, il s'agit de « domination violente mutuelle » (*mutual violent control*). On peut se demander pourquoi M. P. Johnson n'a pas jugé préférable, dans ce dernier cas, d'utiliser l'expression « terrorisme conjugal mutuel » (*mutual intimate terrorism*), puisque les comportements des conjoints mutuellement violents et contrôlants sont comparables à ceux qui caractérisent le « terrorisme conjugal »? Ou à l'inverse, on peut se demander s'il ne serait pas plus cohérent d'utiliser l'expression « domination violente » (*violent control*) pour désigner les situations de violence que Johnson appelle « terrorisme conjugal » (*intimate terrorism*)? Déjà, dans le cas où seules les conduites contrôlantes sont employées par un des conjoints, sans qu'il y ait de violence physique, M. P. Johnson désigne ces situations par l'expression « domination non violente » (*non violent control*).

physique accompagnée d'une situation de faible contrôle est désignée comme « violence situationnelle »; il y a « terrorisme conjugal » lorsque la violence physique est associée à une situation de contrôle élevé.

Une analyse des sept énoncés sur les conduites contrôlantes dans l'ESG de 1999 (figure 2) permet d'arriver à des résultats comparables à ceux de Johnson, et le même seuil de démarcation a été retenu pour distinguer une situation de « faible contrôle » d'une situation de « contrôle élevé » (Laroche, 2003 : 168-169; Laroche, 2004 : 10-11).

Violence situationnelle et terrorisme conjugal dans l'ESG de 1999

Le tableau 10 montre que, parmi les victimes du conjoint actuel, la violence situationnelle est largement prédominante chez les hommes (81 %) et chez les femmes (74 %).

Par ailleurs, le tableau 11 laisse voir que, parmi les victimes d'un ex-conjoint, le terrorisme conjugal est prédominant chez les hommes (67 %) et chez les femmes (79 %).

Tableau 10
Prévalence sur cinq ans et part de la violence situationnelle et du terrorisme conjugal, chez les victimes du conjoint actuel, Canada, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Type des conduites contrôlantes					
	Violence situationnelle			Terrorisme conjugal		
	n	%	Total	n	%	Total
Victime du conjoint actuel						
Homme						
Violence mineure	133 900	46	153 700	19 800	7	52
Violence grave	104 000	35	140 000	36 100	12	48
Total	237 900	81	293 700	55 900	19	100
Femme						
Violence mineure	147 200	58	171 300	24 100	9	67
Violence grave	41 700	16	84 200	42 500	17	33
Total	188 900	74	255 500	66 600	26	100

Sources : Laroche, 2003 : tableau 7.11, p. 171; Laroche, 2004 : tableau 4, p. 11.

Tableau 11
Prévalence sur cinq ans et part de la violence situationnelle et du terrorisme conjugal, chez les victimes d'un ex-conjoint, Canada 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Type des conduites contrôlantes					
	Violence situationnelle			Terrorisme conjugal		
	n	%	Total	n	%	Total
Victime d'un ex-conjoint						
Homme						
Violence mineure	36 900	14	71 500	34 600	13	28
Violence grave	49 700	19	187 600	138 000	53	72
Total	86 600	33	259 200	172 600	67	100
Femme						
Violence mineure	45 000	10	142 100	97 100	22	32
Violence grave	45 900	10	295 300	249 400	57	68
Total	90 900	21	437 400	346 500	79	100

Sources : Laroche, 2003 : tableau 7.11, p. 171; Laroche, 2004 : tableau 4, p. 11.

Tableau 12

Prévalence sur cinq ans et part de la violence situationnelle et du terrorisme conjugal, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, Canada, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Type des conduites contrôlantes					
	Violence situationnelle			Terrorisme conjugal		
	n			%		
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint						
Homme						
Violence mineure	165 100	53 400	218 500	30	10	40
Violence grave	144 200	174 900	319 000	27	32	59
Total	311 700	231 300	542 900	57	43	100
Femme						
Violence mineure	187 000	121 600	308 700	27	18	45
Violence grave	82 400	292 500	375 000	12	43	55
Total	270 300	415 600	685 900	39	61	100

Sources : Laroche, 2003 : tableau 7.11, p. 171; Laroche, 2004 : tableau 4, p. 11.

Chez les victimes du conjoint ou d'un ex-conjoint, la violence situationnelle constitue la majorité des cas (57 %) chez les hommes et le terrorisme conjugal est majoritaire (61 %) chez les femmes (tableau 12). Au total, il y a environ deux fois plus de femmes (415 600) que d'hommes (231 300) qui rapportent une situation de terrorisme conjugal.

La grande majorité des situations de terrorisme conjugal (70 %-75 %) s'accompagnent de violence grave.

La typologie de Johnson et les conséquences de la violence conjugale

Est-ce que la typologie de Johnson permet de distinguer des différences réelles au sein de la population des victimes de violence conjugale?

Tableau 13

Typologie de Johnson chez diverses catégories de victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, part de la violence situationnelle mineure et du terrorisme conjugal grave, au cours des cinq années précédant l'enquête, Canada, 1999

Catégorie de victime	Violence situationnelle mineure		Terrorisme conjugal grave		Dénominateur	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
	%				n	
Total des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint	30	27	32	43	542 900	685 900
Victimes avec blessures	—	10	65	67	71 900	277 600
Soins à l'hôpital ou suivi d'un médecin ou d'une infirmière	—	—	73	72	14 800	104 100
Incidents signalés aux services policiers	—	14	64	60	81 700	254 500
Aide reçue dans un centre d'hébergement	—	11	—	69	—	100 900
Victime rapporte plus de dix incidents	—	6	79	76	72 500	177 700
Victime rapporte un seul incident	54	55	13	15	224 600	223 600
Victime a eu peur pour sa vie	—	6	79	72	41 000	258 700

Source : Laroche, 2004 : tableau 6, p. 13.

25. La « violence situationnelle mineure » désigne une situation de faible contrôle associée à l'occurrence de violence mineure; une situation de « terrorisme conjugal grave » désigne une situation de contrôle élevé associée au recours à la violence grave par l'agresseur.

On peut le vérifier en regardant si les victimes qui rapportent des conséquences physiques ont tendance à faire surtout état d'un type particulier de situation de violence ou si elles se répartissent de manière à peu près proportionnelle dans chacun des types de situations.

En raison de contraintes d'espace, le tableau 13 ne présente que les résultats pour les victimes de « violence situationnelle mineure » et les victimes de « terrorisme conjugal grave » de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint²⁵. Une étude récente présente des tableaux plus détaillés (Laroche, 2004 : 13-17).

Dans le tableau 13, à droite, la colonne « dénominateur » présente le nombre des victimes dans diverses catégories de conséquences de la violence conjugale. Il en ressort que les victimes de conséquences physiques de

la violence sont assez fortement concentrées chez les victimes de « terrorisme conjugal », qui ont subi de la violence « grave », soit une situation de « terrorisme conjugal grave », chez les hommes et chez les femmes.

Ainsi, parmi les victimes qui rapportent avoir subi des blessures (71 900 et 277 600 chez les hommes et les femmes respectivement), 65 % et 67 % se rangent dans la colonne « terrorisme conjugal grave ». Parmi les victimes qui ont reçu des soins à l'hôpital ou des soins ou le suivi d'un médecin ou d'une infirmière, 73 % des hommes et 72 % des femmes ont subi une situation de « terrorisme conjugal grave ». Quand la victime rapporte plus de 10 événements, 79 % des hommes et 76 % des femmes ont subi une situation de « terrorisme conjugal grave ». Si la victime a eu peur pour sa vie, 79 % des hommes et 72 % des femmes ont subi une situation de « terrorisme conjugal grave ».

Même si la concentration dans la catégorie « terrorisme conjugal grave » des victimes rapportant divers types de conséquences de la violence conjugale est comparable quant aux hommes et aux femmes, il importe de souligner que, dans chaque cas, le nombre des femmes concernées est nettement plus important que celui des hommes.

Ces écarts entre les hommes et les femmes deviennent plus apparents si l'on exprime ces mêmes résultats sous forme de taux de prévalence (tableau 14). À titre d'exemple, le taux de prévalence des hommes qui ont subi des blessures dans une situation de « terrorisme conjugal grave » de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête est de cinq pour 1 000; chez les femmes, le taux de prévalence correspondant est de 19 pour 1 000.

Hétérogénéité de la violence conjugale et des conjoints violents

Comme l'indique le tableau 13, la typologie de Johnson permet de faire ressortir des situations de violence nettement distinctes quant aux conséquences. De tels contrastes présupposent probablement une étiologie différente de la violence (Macmillan et Kruttschnitt, 2005 : 16-17; Johnson et Leone, 2005 : 346; Straus, 1999 : 29) et une hétérogénéité des types de conjoints violents (Langhinrichsen-Rohling, 2005 : 111; Cavanaugh et Gelles, 2005 : 157-158; Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 84; Holtzworth-Munroe et Meehan, 2004 : 1370; Delsol, Margolin et John, 2003 : 635).

Selon Johnson et Ferraro (2000 : 950), l'hétérogénéité des causes de la violence à l'origine de divers types de situations de violence conjugale pourrait, dans le cas du terrorisme conjugal, correspondre à deux profils psychologiques distincts des agresseurs, résultant de processus différenciés de développement personnel : un premier type s'avère largement sociopathe et violent, le second est caractérisé par une dépendance émotionnelle profonde à la relation avec un partenaire.

Par ailleurs, Johnson et Ferraro (2000) croient possible d'établir un lien entre la typologie des situations de violence conjugale de Johnson et la typologie des agresseurs proposée par Holtzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman (2000). Ainsi, la catégorie d'agresseurs *family only* pourrait correspondre principalement à la violence conjugale situationnelle. Les autres catégories d'agresseurs définies par Holtzworth-Munroe, notamment les conjoints *generally violent-antisocial* et les conjoints *dysphoric-borderline*, auraient largement recours au terrorisme conjugal (Johnson et Ferraro, 2000 : 950).

Tableau 14

Typologie de Johnson chez diverses catégories de victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, taux de prévalence de la violence situationnelle mineure et du terrorisme conjugal grave, au cours des cinq années précédant l'enquête, Canada, 1999

Catégorie de victime	Violence situationnelle mineure		Terrorisme conjugal grave		Dénominateur	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
	‰					
Total des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint	19	19	20	30	61	70
Victimes avec blessures	—	3	5	19	8	28
Soins à l'hôpital ou suivi d'un médecin ou d'une infirmière	—	—	1	8	2	11
Incidents signalés aux services policiers	—	4	6	16	9	26
Aide reçue dans un centre d'hébergement	—	1	—	7	1	10
Victime rapporte plus de dix incidents	—	1	6	14	8	18
Victime rapporte un seul incident	14	13	3	3	25	23
Victime a eu peur pour sa vie	—	1	4	19	5	26

Des typologies des conjoints violents s'avèrent essentielles à plusieurs égards, notamment en vue de la prévention et du dépistage plus efficace des situations de violence conjugale les plus à risques, ou pour élaborer des traitements appropriés pour divers types de conjoints violents et présentant de meilleures perspectives de succès (Johnson et Leone, 2005 : 347; Holtzworth-Munroe et Meehan, 2004 : 1383).

Plusieurs chercheurs (Ehrensaft, Moffitt et Caspi : 2004; Ehrensaft, Cohen, Brown, Smailes, Chen et Johnson : 2003; Moffitt, Caspi, Rutter et Silva : 2001; Capaldi et Owen : 2001; Magdol, Moffitt, Caspi et Silva : 1998) ont commencé à déterminer empiriquement, grâce à des données recueillies lors d'enquêtes longitudinales, les antécédents et les processus individuels de développement susceptibles de conduire à la violence conjugale.

Par ailleurs, les données de l'ESG de 1999 ne semblent pas corroborer l'hypothèse de Johnson selon laquelle le terrorisme conjugal serait le fait quasi exclusif des agresseurs de sexe masculin (Johnson, 1999 : [9]; Johnson, 1995 : 286; Johnson et Ferraro, 2000 : 950). De plus, les données de l'ESG ne soutiennent pas la proposition de Johnson qui veut que les enquêtes populationnelles souffriraient d'un biais d'échantillonnage résultant d'un taux élevé de non-réponse, ce qui aurait pour effet d'exclure la majorité des victimes de terrorisme conjugal, qu'on ne pourrait dès lors détecter de manière valide qu'au sein des populations cliniques (Johnson, 1999 : [5]; Johnson, 1995 : 289).

Comme le soulignent Ehrensaft, Moffitt et Caspi (2004 : 258-259), une telle supposition va à l'encontre de la méthodologie de la recherche épidémiologique, car elle laisse entendre que des cas réels d'un phénomène cliniquement significatif ne peuvent être détectés au moyen de recherches épidémiologiques bien conçues et réalisées au moyen d'échantillons représentatifs de grande taille.

Contrairement à ce que suggère Johnson, les données de l'ESG rendent possible la détection d'un nombre très important de cas de terrorisme conjugal chez les hommes et chez les femmes; mais elles permettent en plus d'estimer de manière assez juste diverses populations cliniques, constituées en majeure partie de victimes de « terrorisme conjugal grave », telles que les victimes dont la situation a été signalée à la police en 1999 ou le nombre d'admissions en 1999 de femmes dans des centres d'hébergement pour victimes de violence conjugale (Laroche, 2003 : 187-189, 215).

Conclusion

En somme, les données de l'ESG de 1999 se traduisent par les constats suivants :

- des taux de prévalence similaires pour les hommes et les femmes;
- des proportions semblables de victimes de la violence grave chez les hommes et les femmes;
- une évolution comparable des taux de prévalence selon l'âge chez les hommes et les femmes;
- l'association des conséquences physiques à la violence grave et à un nombre élevé d'événements, tant chez les hommes que chez les femmes;
- un nombre nettement plus grand de femmes que d'hommes font état de conséquences physiques par suite de violence conjugale, telles que des blessures, le fait d'avoir reçu des soins dans un hôpital ou des soins et le suivi d'un médecin ou d'une infirmière, ou l'interruption de leurs activités quotidiennes.

On obtient des résultats de même nature dans une forte majorité des enquêtes transversales menées au moyen d'échantillons représentatifs. Ces résultats sont également compatibles avec les mesures de la prévalence de la violence conjugale obtenues chez les jeunes adultes dans les enquêtes longitudinales.

Lorsque les données de l'ESG de 1999 sont utilisées pour classer les victimes de violence conjugale en fonction de la typologie des situations de violence conjugale proposée par Michael P. Johnson, on constate que :

- la violence situationnelle est prépondérante chez les victimes du conjoint actuel, à la fois chez les hommes et les femmes;
- le terrorisme conjugal est prépondérant chez les victimes d'un ex-conjoint, à la fois chez les hommes et les femmes;
- la violence physique semble être associée aux conduites contrôlantes de manière similaire chez les hommes et les femmes;
- les conséquences physiques de la violence sont fortement concentrées chez les victimes de « terrorisme conjugal grave », dans des proportions comparables chez les hommes et les femmes;
- le nombre des victimes de « terrorisme conjugal grave » est nettement plus important chez les femmes que chez les hommes.

Enfin, l'ESG montre que la prévalence et le taux de prévalence de la violence conjugale obtenus sont étroitement associés à la méthodologie quant au contexte explicite ou à la mise en situation spécifiée en introduction aux CTS. Le faible niveau des taux de prévalence obtenus dans l'ESG peut s'expliquer par le fait que l'ESG de 1999 est une enquête sur la victimisation criminelle. Par contre, l'utilisation des CTS₁₀ – constituées d'une série d'énoncés précis sur diverses formes de violence, par opposition à une question ouverte au sujet des « actes de violence » ou des « agressions » – et l'emploi de sections distinctes de l'enquête pour établir la prévalence de la violence conjugale ont pu contribuer à l'obtention de taux comparables chez les hommes et les femmes.

De nombreuses enquêtes transversales ainsi que des enquêtes longitudinales peuvent être utilisées pour mettre en perspective les résultats obtenus au moyen de l'ESG de 1999. Les constats de ces divers types d'enquêtes sont généralement convergents et complémentaires. Malgré des échantillons moins importants que ceux des enquêtes transversales, les enquêtes longitudinales ajoutent la dimension temporelle et les antécédents lointains des agresseurs et des victimes au portrait détaillé de la violence conjugale obtenu au moyen des enquêtes transversales.

Les enquêtes longitudinales sur la violence conjugale

La dernière décennie a été marquée par des progrès notables en matière de connaissances théoriques et empiriques au sujet de la violence conjugale. Une part substantielle de ces connaissances nouvelles résulte de l'analyse des données accumulées au moyen d'enquêtes longitudinales, qui ont suivi, de façon prospective durant une, deux ou même trois décennies, le développement d'individus depuis la naissance ou l'enfance jusqu'à l'âge adulte.

Pour la première fois, ces données ont permis de repérer de manière empirique diverses circonstances qui peuvent, dès l'enfance, placer un individu sur un parcours de développement individuel susceptible de le mener à agresser son partenaire ou à en devenir la victime, une fois parvenu à l'âge adulte.

La plus connue de ces enquêtes longitudinales est le *Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study*. Cet échantillon longitudinal a été constitué initialement d'une cohorte de 1 037 enfants âgés de trois ans, quand les enquêteurs ont recruté 91 % de l'ensemble des enfants nés à Dunedin entre le 1^{er} avril 1972 et le 31 mars 1973, qui avaient fait l'objet d'une première collecte de données au moment de la naissance

(Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998 : 378 ; Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 11).

Comparativement à une enquête transversale, l'information recueillie par une telle enquête est nettement plus importante et plus diversifiée. Ainsi, une enquête comme l'ESG consiste en une entrevue téléphonique dont la durée moyenne est de 35 à 50 minutes. L'échantillon de Dunedin a été évalué au moyen d'une batterie diversifiée de mesures médicales, sociologiques et psychologiques avec des taux élevés de participation aux âges suivants : 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 18, 21 ans. À l'intérieur d'un délai de 60 jours de son anniversaire de naissance, chaque participant fait l'objet d'une collecte de données exigeant une journée complète à chaque phase (Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998 : 378 ; Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 12). En outre, au cours des années, des données sont recueillies au sujet de chaque participant auprès de multiples informateurs : les parents (mère) du participant, des observateurs qualifiés pour évaluer le comportement du participant, les enseignants, les amis du participant, les services de police, les tribunaux et, enfin, à l'âge de 21 ans, le conjoint ou la conjointe (ou partenaire) du participant (Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 3, 15).

L'enquête de Dunedin se caractérise par une très faible attrition de l'échantillon original constitué lors de l'évaluation à l'âge de trois ans. En 1994-1994, 97 % des 1 020 participants survivants ont pris part à la phase de collecte de données à l'âge de 21 ans (Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 11).

L'évaluation à l'âge de 21 ans a permis de recueillir de l'information sur la violence conjugale subie et perpétrée par les participants et, dans le cas de 360 d'entre eux, sur la violence perpétrée et subie par leur conjoint ou partenaire (Moffitt, Caspi, Krueger, Magdol, Margolin, Silva et Sydney, 1997 : 50 ; Moffitt, Robins et Caspi, 2001 : 12). Des évaluations additionnelles ont eu lieu à l'âge de 26 ans, en 1998-1999, et à celui de 32 ans, en 2004-2005. La publication d'analyses sur la violence conjugale à partir des données recueillies à l'âge de 26 ans a commencé au cours de 2004 (Ehrensaft, Moffitt et Caspi, 2004).

Une enquête menée avec un échantillon longitudinal permet de remédier à plusieurs des lacunes potentielles que diverses critiques ont formulées à propos des CTS et de la méthodologie employée par Straus, Gelles et Steinmetz dans leurs enquêtes transversales. Dans l'échantillon de Dunedin, les participants ont fait l'objet d'un suivi depuis leur naissance. Un fort lien de confiance s'est établi entre eux et les responsables de l'enquête. Comme le soulignent Moffitt et Caspi (1999 : 1), depuis leur enfance, les membres de l'étude ont dévoilé leurs problèmes de comportement, la confidentialité n'a

jamais été violée et ils ont appris à ne redouter aucune intervention de la part des chercheurs (à moins d'un danger imminent pour eux ou quelqu'un d'autre).

En vertu de ce lien de confiance, les chercheurs sont d'avis que les membres de l'échantillon sont à l'aise pour fournir des réponses franches au sujet de la violence conjugale (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 70 ; Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001 : 13). Moffitt et Caspi (1999 : 1) croient que de telles circonstances offrent des avantages particuliers par rapport à des études basées sur les autoréponses d'agresseurs détenus dans des établissements correctionnels ou obligés de suivre un traitement pour conjoints violents. Ainsi, les répondants n'ont pas intérêt, comme ce pourrait être le cas chez des personnes tenues de suivre une thérapie pour conjoint violent, à sous-déclarer les comportements violents envers leurs partenaires, car il n'y a pas de sanction ou de récompense associée à leur réponse (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 75).

En outre, comme il s'agit des membres d'un échantillon longitudinal, ils sont joints où qu'ils se trouvent, tandis que l'on a souvent émis des doutes quant à la capacité, dans une enquête transversale menée au moyen d'un échantillon représentatif, de joindre une partie importante des victimes de violence conjugale qui pourraient, à titre d'exemple, séjourner dans un refuge au moment de l'enquête. Enfin, une telle enquête a recueilli une quantité considérable de renseignements de nature prospective tout au long de la vie de ces participants; il n'y a pas de possibilité pour les répondants, notamment les agresseurs, de se « rappeler » leur enfance de manière à justifier ou à excuser leur comportement présent (Moffitt et Caspi, 1999 : 7; Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998a : 377). Cette enquête longitudinale permet d'obtenir un portrait inégalé des victimes et des agresseurs, ainsi que des facteurs de risque proximaux (au moment des incidents ou dans un passé récent) et distaux (dans un passé lointain) de la violence conjugale.

Dans le cas de la violence conjugale, la qualité et la variété des données recueillies par cette enquête a permis à la chercheuse principale, Terrie Moffitt, ainsi qu'à l'équipe multidisciplinaire dont elle a su s'entourer, de produire, au cours de la dernière décennie, des analyses d'un intérêt exceptionnel sur la question de la violence conjugale. Ces analyses ont fourni la possibilité de confronter aux données empiriques une grande partie des thèses et des théories sur la violence conjugale élaborées au cours des décennies précédentes, à partir d'échantillons cliniques souvent très restreints et non représentatifs (ne dépassant pas quelques dizaines de personnes le plus souvent) ou d'enquêtes transversales comme celles qu'ont menées Straus et Gelles.

L'enquête de Dunedin n'est pas la seule enquête longitudinale à s'être préoccupée des causes ou des conséquences de la violence conjugale. On peut y ajouter le *National Youth Study* aux États-Unis, déjà mentionné, et qui a interrogé les participants en 1983, 1986, 1989 et 1992 sur la violence conjugale (Morse, 1995 : 253-254; Menard, 2002 : 3). On peut citer aussi des études longitudinales comme celle du *Children in the Community* (Ehrensaft, Cohen, Brown, Smailes, Chen et Johnson, 2003 : 743), celle de l'*Oregon Youth Study* (Capaldi et Owen, 2001 : 428) réalisées auprès de groupes plus restreints et plus ciblés, de même que l'étude de Jordano, Milhollin, Cernkovitch, Pugh et Rudolph (1999 : 23). D'autres études longitudinales ont été effectuées auprès d'échantillons de jeunes couples, recrutés par exemple au moyen d'annonces (O'Leary, Barling, Arias, Rosenbaum, Malone et Tyree, 1989; Lawrence et Bradbury, 2001 : 4). Enfin, le *Christchurch Health and Development Study*, constitué d'une cohorte de naissance de 1 265 enfants, et de leur famille, soit 98 % de tous les enfants nés dans la région de Christchurch, en Nouvelle-Zélande, vers le milieu de 1977, a étudié l'effet de la violence entre parents sur l'adaptation psychologique de leurs enfants au passage à l'âge adulte.

Les résultats obtenus par ces diverses études sont généralement convergents et permettent de dresser un portrait renouvelé des antécédents et des facteurs développementaux de la violence conjugale, ainsi que de la dynamique de la violence conjugale au sein des couples.

Le présent texte ne peut prétendre aborder, même sommairement, les constats résultant de plusieurs dizaines d'articles scientifiques sur la violence conjugale publiés à l'aide de ces données. Dans le cas de l'enquête de Dunedin, un ouvrage paru en 2001 (Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001) en donne un très bon aperçu en ce qui a trait aux comportements antisociaux et à la violence conjugale.

Le rapport de 2004 du National Research Council

Un rapport intitulé *Advancing the Federal Research Agenda on Violence Against Women*, préparé sous la direction de Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie (2004), du National Research Council of the National Academies, propose un bilan de la recherche sur la violence conjugale effectuée entre 1995 et 2000.

Ce rapport résulte d'une série d'ateliers de travail (*workshops*), réalisés sous la direction d'un comité de direction ou d'orientation (*steering committee*) du National Research Council américain, réunissant un éventail de chercheurs de diverses disciplines (Kruttschnitt,

McLaughlin et Petrie, 2004 : 124-130). Ces rencontres avaient pour objet de discuter et de commenter huit analyses produites pour le compte du National Research Council par divers chercheurs éminents et faisant une revue de la recherche effectuée entre 1995 et 2000 aux États-Unis et ailleurs dans l'espace géographique anglophone (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 131).

Ces ateliers de travail et le rapport qui en résulte découlent d'un mandat du Congrès américain, en 2000, en vue de définir de façon détaillée les orientations sur la recherche en matière de violence conjugale (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 1). Ce rapport reflète sans doute le consensus majoritaire des chercheurs dans le domaine de la violence conjugale aux États-Unis. Il devrait de ce fait exercer une profonde influence au cours des prochaines années sur la redéfinition des perceptions relatives au phénomène de la violence conjugale.

Le texte ainsi que les recommandations du rapport reconnaissent, à la suite de nombreuses enquêtes transversales, l'importance de la prévalence de la violence conjugale perpétrée par les hommes, de même

que celle commise par les femmes. Selon l'expression adoptée par les auteures du rapport, il y est fait référence à maintes reprises à la violence « against and by women ». Ce rapport prend également acte et fait largement état des résultats obtenus au moyen des enquêtes longitudinales, notamment celle de Dunedin (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 12, 15, 23, 46, 48, 50, 51, 55, 83, 86, 87, 98). Il recommande le financement d'enquêtes longitudinales de plus grande envergure aux États-Unis, portant sur les hommes et les femmes (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 4).

Le rapport fait état de manière pressante de la nécessité d'une meilleure compréhension des traits communs à la violence conjugale et à la violence criminelle en général²⁶, notamment quant aux causes et à l'origine du recours à la violence par les hommes et les femmes envers leur conjoint ou leur partenaire²⁷, quant à l'hétérogénéité des conjoints violents et quant à la nécessité d'une meilleure compréhension des facteurs de risque chez les hommes et les femmes, en vue d'établir de meilleurs programmes de prévention²⁸, et de procéder à une évaluation scientifique, empirique et indépendante des divers types d'interventions auprès des conjoints violents²⁹.

26. « In the past, research on domestic violence has not taken theories of general violence into account, focusing instead on theories of patriarchy and power relations without considering possible explanatory variables from other disciplines or from longitudinal literature on the development of violent behaviour (National Research Council and Institute of Medicine, 1998). Research should take into account the possibility that battering is caused by a more complex set of hierarchical influences, such as weak social controls, situational arousal, and psychopathology, that cause violence in general (Fagan, 1996). The batterer typology described by Holtzworth-Munroe and Meehan (2002) shows how research on violence in general can inform research on male batterers by using a more inclusive set of variables » (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 87).

« Before proceeding, we wish to emphasize an important theme that emerged from the committee's deliberation on the workshop papers and discussion. Because so little research on violence against women was conducted in the past, most such research has been conducted in isolation from the larger body of work on violence in general (including research such as that on violence by men, on violence by adolescents, and on criminal careers). This intellectual separation of research on violence against women stems from the premise that distinctive features of the social and political context of such violence, particularly the context of intimate relationships, set it apart from other forms of violence. That is, women's greater exposure and vulnerability to attacks by intimates and greater probability of being injured in such attacks make violence against women distinctive... »

The steering committee is nevertheless troubled by the almost total separation that has characterized this field. While there is dissimilarity in the context and outcomes of victimization for women and men, the committee questions whether behavioural patterns or cause of violent behaviour are different enough to warrant this degree of separation.... »

At this point, we have no evidence that a separate theory is needed to explain violence by intimates and no reason to expect that the closeness (or distance) of the relationship between victim and offender sets the conditions for theoretical predictions of violent offending » (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 14-15).

27. « For example, the Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study identified developmental pathways to violent behaviour, including partner violence (see Moffitt *et al.*, 2001). Data from this study suggest that antisocial behaviour is predictable across time. A developmental history of conduct problems was found to be the strongest predictor of perpetration of intimate-partner violence for both males and females (Moffitt and Caspi, 1998). This was true even when such a history was compared with previously established risk factors, such as low family socioeconomic status, conflicted family relations, and weak childhood cognitive functioning and educational difficulties. Such longitudinal cohort studies can eliminate possible biases of retrospective studies, such as faulty memory » (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 86-87).

« The committee found credible evidence from an existing New Zealand longitudinal study (Moffitt *et al.*, 2001) that perpetrators of violence against women commonly have histories of violence and conduct problems outside of intimate relationships, and that the same is true for women who commit violent acts. The committee agrees with workshop presenters and attendees that information from longitudinal studies of U.S. population is needed to examine the causes and consequences of violence against and by women, especially to determine which risk factors are truly unique to lethal outcomes or those involving severe injury » (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 98).

28. « In most studies, wife batterers are treated as a homogenous group. Recent research, however, indicates that men who exhibit violence toward their spouse are heterogeneous along theoretically important dimensions. Thus developing and comparing subtypes of violent men and understanding how each subtypes differs from non violent men may help in identifying the various underlining processes that contribute to violent behaviour » (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 84).

« Finally, there is emerging and credible evidence that the general origins and behavioral patterns of various forms of violence, such as male violence against women and men and female violence against men and women, may be similar. The committee believes that while gender-based studies of violence against women are important, some level of integration of research is critical to advancing our understanding of the causes of violence against and by women. Integrating studies of violence against women with the larger literature on crime and violence would enrich both bodies of literature, and provide a more comprehensive basis for violence prevention and deterrence strategies » (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 100).

29. « The committee notes that the evaluation literature on the effects of prevention and treatment strategies is particularly weak. As a previous National Research Council committee found, the design of prevention and control strategies – programs and services available to victims and offenders that aim to decrease the number of new cases of assault or abusive behaviour, reduce the risk of death or disability from violence, and extend life after a violent event – frequently is driven by ideology and stakeholder interest rather than by plausible theories and scientific evidence of causes. Many evaluations were initiated only after programs had been fully implemented in the field. The research outcomes of treatment – programs and services aimed at changing the behaviour of violent offenders – has only begun to emerge, and is in general of poor quality. Evaluations are rarely experimental and thus are unable to rule out nontreatment effects, or they rely on official records that underestimate rates of violence. In most cases, follow-up periods for measuring reoffending or other long-term outcomes are of insufficient length. Another problem is that treatment outcomes have not been uniformly identified, conceptualized, or operationalized » (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004 : 6).

Vers un nouveau paradigme

La violence conjugale n'est jamais sans conséquence. Aucune forme de violence conjugale n'est acceptable, que l'agresseur soit un homme ou une femme. Ce serait une très grave erreur d'interpréter les distinctions entre violence mineure et violence grave, et entre violence situationnelle et terrorisme conjugal, de manière à banaliser une partie de la violence ou à s'en déresponsabiliser.

Comme le soulignent Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie (2004 : 84) et d'autres chercheurs (Holtzworth-Munroe et Meehan, 2004; Cavanaugh et Gelles, 2005; Moffitt, Robins et Caspi, 2001), ces distinctions doivent avant tout servir à élaborer des stratégies de prévention mieux ciblées et plus efficaces, mieux adaptées à chaque catégorie de situation et des programmes d'intervention et de traitement appropriés à chaque type de situation ou à chaque type de conjoint violent, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes.

Ces connaissances nouvelles s'inscrivent dans le développement d'un nouveau paradigme³⁰ de la recherche sur la violence conjugale et familiale résultant

d'enquêtes transversales de grande envergure, capables d'établir avec précision la prévalence de ce problème social, et d'enquêtes longitudinales conçues pour en cerner les origines ainsi que les causes lointaines et proximales. Ces connaissances, ainsi que la façon de chercher à les approfondir, font l'objet d'un consensus de plus en plus grand chez les principaux chercheurs dans le domaine de la violence conjugale, comme l'illustre le récent rapport du National Research Council des États-Unis (Kruttschnitt, McLaughlin et Petrie, 2004).

Il s'agit d'un paradigme scientifique, ouvert aux progrès de la méthodologie des enquêtes et aux avancées dans les domaines de la criminologie, de la psychologie, de la sociologie et des branches connexes de la recherche scientifique dans la détermination des formes et des causes de la violence conjugale et familiale, capable de rallier les hommes et les femmes autour de l'objectif commun de la prévenir et de la contrer, au bénéfice de toutes les victimes, que celles-ci soient des enfants, des femmes ou des hommes.

30. Le concept de « paradigme » a été proposé par le philosophe américain Thomas S. Kuhn, dans un volume intitulé *The Structure of Scientific Revolutions*. Selon Kuhn, un paradigme accepté par une communauté scientifique définit et délimite l'objet qui doit être observé et examiné; le type de questions qui doivent être soulevées et auxquelles il faut apporter des réponses en relation avec l'objet de la recherche; la manière dont il faut travailler à résoudre ces questions; comment les résultats des recherches scientifiques doivent être interprétés. [<http://encyclopedia.laborlawtalk.com/index.php>] [<http://www.emory.edu/education/mfp/Kuhn.html>].

Bibliographie

- ARCHER, John (2000). « Sex Differences in Aggression Between Heterosexual Partners. A Meta-Analytic Review », *Psychological Bulletin*, vol. 126, n° 5, p. 651-680.
- BANKS, Emily, et autres (2004). « Influence of Personal Characteristics of Individual Women on Sensitivity and Specificity of Mammography in the Million Women Study. Cohort Study », *British Medical Journal*, vol. 329, p. 477-483.
- BRUSH, Lisa D. (1990). « Violent Acts and Injurious Outcomes in Married Couples. Methodological Issues in the National Survey of Families and Households », *Gender & Society*, vol. 4, n° 1, p. 56-67.
- BUNGE, Valerie Pottie (2000). « Violence conjugale », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2000*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 11-21. [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf (page consultée le 22 juin 2005).
- CAPALDI, Deborah M., et Lee D. OWEN (2001). « Physical Aggression in a Community Sample of At-Risk Young Couples. Gender Comparisons for High Frequency, Injury, and Fear », *Journal of Family Psychology*, vol. 15, n° 3, p. 425-440.
- CAVANAUGH, Mary M., et Richard J. GELLES (2005). « The Utility of Male Domestic Violence Offender Typologies. New Directions for Research, Policy, and Practice », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 20, n° 2, p. 155-166.
- DALLAIRE, Yvon (2002). *La violence faite aux hommes. Une réalité taboue et complexe*, Québec, Option Santé, 61 p.
- DELSOL, Catherine, Gayla MARGOLIN et Richard S. JOHN (2003). « Typology of Maritally Violent Men and Correlates of Violence in a Community Sample », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 65, août, p. 635-651.
- DURAND, Claire (1994). « Violence envers les femmes. Questions méthodologiques », dans *Violence envers les femmes. La controverse des chiffres. Actes du colloque tenu à Montréal le 17 mai 1994 dans le cadre du congrès de l'ACFAS*, publié sous la direction de Maryse RINFRET-RAYNOR, Francine OUELLET, Solange CANTIN et Chantal HAMEL, CRI-VIFF, coll. « Réflexions », n° 2, p. 71-80.
- EHRENSAFT, Miriam K., Patricia COHEN, Jocelyn BROWN, Elizabeth SMAILES, Henian CHEN et Jeffrey G. JOHNSON (2003). « Intergenerational Transmission of Partner Violence. A 20-Year Prospective Study », *Journal of Clinical and Consulting Psychology*, vol. 71, n° 4, p. 741-753.
- EHRENSAFT, Miriam K., Terrie E. MOFFITT et Avshalom CASPI (2004). « Clinically Abusive Relationships in an Unselected Birth Cohort. Men's and Women's Participation and Developmental Antecedents », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 113, n° 2, p. 258-271.
- FERGUSON, David M., et L. John HORWOOD (1998). « Exposure to Interparental Violence in Childhood and Psychosocial Adjustment in Young Adulthood », *Child Abuse & Neglect*, vol. 22, p. 339-357.
- GIORDANO, Peggy C., Toni J. MILHOLLIN, Stephen A. CERNKOVICH, M. D. PUGH et Jennifer L. RUDOLPH (1999). « Delinquency, Identity, and Women's Involvement in Relationship Violence », *Criminology*, vol. 37, n° 1, p. 17-37.
- HOLTZWORTH-MUNROE, Amy, et Jeffrey C. MEEHAN (2004). « Typologies of Men Who Are Maritally Violent. Scientific and Clinical Implications », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 19, n° 12, décembre, p. 1369-1389.
- HOLTZWORTH-MUNROE, Amy, Jeffrey C. MEEHAN, Gregory L. STUART, Catherine HERRON et Uzma REHMAN (2000). « Testing the Holtzworth-Munroe and Stuart (1994) Batterer Typology », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 68, n° 6, p. 1000-1019.
- JOHNSON, Michael P. (1999). *Two Types of Violence Against Women in the American Family. Identifying Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence*, paper presented at the annual meeting of the National Council on Family Relations, Irvine (CA), novembre, 34 p., [En ligne] : <http://www.personal.psu.edu/mpj/nocr99paper.html> (page consultée le 22 juin 2005).
- JOHNSON, Michael P. (1995). « Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence. Two Forms of Violence Against Women », *Journal of Marriage and the Family*, mai, p. 283-294, [En ligne] : <http://www.personal.psu.edu/mpj/JMF1995.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).

- Johnson, Michael P., et Kathleen J. FERRARO (2000). « Research on Domestic Violence in the 1990s. Making Distinctions », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62, novembre, p. 944-963, [En ligne] : <http://www.personal.psu.edu/mpj/2000%20Johnson%20&%20Ferraro.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).
- JOHNSON, Michael P., et Janel M. LEONE (2005). « The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence. Findings from the National Violence Against Women Survey », *Journal of Family Issues*, vol. 26, n° 3, p. 322-349, [En ligne] : <http://www.personal.psu.edu/mpj/2005%20JFI%20Johnson%20&%20Leone.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).
- KRUTTSCHNITT, Candace, Brenda L. McLAUGHLIN et Carol V. PETRIE (2004). *Advancing the Federal Research Agenda on Violence Against Women*, National Research Council, The National Academies Press, Washington, D. C., 131 p., [En ligne] : <http://books.nap.edu/books/0309091098/html/index.html> (page consultée le 25 juin 2005).
- KWONG, Marilyn J., Kim BARTHOLOMEW et Donald G. DUTTON (1999). « Gender Differences in Patterns of Relationship Violence in Alberta », *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 31, n° 3, p. 150-160, [En ligne] : <http://fact.on.ca/Info/dom/kwong99.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).
- KWONG, Marilyn J., Kim BARTHOLOMEW, Antonia J. Z. HENDERSON et Shanna J. TRINKE (2003). « The Intergenerational Transmission of Relationship Violence », *Journal of Family Psychology*, vol. 17, n° 3, p. 288-301.
- LANGHINRICHSEN-ROHLING, Jennifer (2005). « Top 10 Greatest "Hits". Important Findings and Future Directions for Intimate Partner Violence Research », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 20, n° 1, p. 108-118.
- LANGLEY, John, Judy MARTIN ET Shyamala NADA-RAJA (1997). « Physical Assault Among 21-Year-Olds by Partners », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 12, n° 5, p. 675-684.
- LAROCHE, Denis (2004). *Aspects du contexte et des conséquences de la violence conjugale. Violence situationnelle et terrorisme conjugal au Canada en 1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 22 p., [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/bul/conditions_vie/AspectViolen.pdf.
- LAROCHE, Denis (2003). *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 235 p., [En ligne] : http://stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/violence_h-f99_pdf.htm.
- LAWRENCE, Erika, et Thomas N. BRADBURY (2001). « Physical Aggression and Marital Dysfunction. A Longitudinal Analysis », *Journal of Family Psychology*, vol. 15, n° 1, p. 1-20, [En ligne] : <http://marriage.psych.ucla.edu/Articles/Physical%20Aggression%202001.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).
- LOCKE, Daisy, et Ruth CODE (2001). « Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000 », *Juristat*, vol. 21, n° 1, mars, Statistique Canada (85-002-XPF), 13 p.
- MACMILLAN, Ross, et Candace KRUTTSCHNITT (2005). *Patterns of Violence Against Women. Risk Factors and Consequences*, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, janvier, 51 p., [En ligne] : <http://www.ncjrs.org/pdffiles1/nij/grants/208346.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).
- MAGDOL, Lynn, Terrie E. MOFFITT, Avshalom CASPI, Denise L. NEWMAN, Jeffrey FAGAN et Phil A. SILVA (1997). « Gender Differences in Partner Violence in a Birth Cohort of 21-Years-Old. Bridging the Gap Between Clinical and Epidemiological Approaches », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 65, n° 1, p. 68-78.
- MAGDOL, Lynn, Terrie E. MOFFITT, Avshalom CASPI et Phil A. SILVA (1998). « Developmental Antecedents of Partner Abuse. A Prospective-Longitudinal Study », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 107, n° 3, p. 375-389.
- MAGDOL, Lynn, Terrie E. MOFFITT, Avshalom CASPI et Phil A. SILVA (1998a). « Hitting Without a License. Testing Explanations for Differences in Partner Abuse Between Young Adult Daters and Cohabitors », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 60, février, p. 41-55.
- MENARD, Scott (2002). « Short- and Long-Term Consequences of Adolescent Victimization », *Youth Violence Research Bulletin*, février, U. S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, 15 p.
- MIHALIC, Sharon Wofford, et Delbert ELLIOTT (1997). « If Violence Is Domestic, Does It Really Count? », *Journal of Family Violence*, vol. 12, n° 3, p. 293-311.

- MIRRELES-BLACK, Catriona (1999). *Domestic Violence. Findings from a New British Crime Survey Self-Completion Questionnaire*, Londres, Home Office Research Studies, n° 191, 136 p., [En ligne] : <http://www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/hors191.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).
- MIRRELES-BLACK, Catriona, et Carole BYRON (1999). « Domestic Violence. Findings from the BCS Self-Completion Questionnaire », *Research Findings*, Londres, Home Office, n° 86, 4 p., [En ligne] : <http://www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/r86.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).
- MOFFITT, Terrie E., et Avshalom CASPI (1999). *Findings about Partner Violence, from the Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study*, U. S. Department of Justice, National Institute of Justice, juillet, 12 p., [En ligne] : <http://ncjrs.org/pdffiles1/170018.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).
- MOFFITT, Terrie E., Avshalom CASPI, Robert F. KRUEGER, Lynn MAGDOL, Gayla MARGOLIN, Phil A. SILVA et ROS SYDNEY (1997). « Do Partners Agree About Abuse in Their Relationship? A Psychometric Evaluation of Interpartner Agreement », *Psychological Assessment*, vol. 9, n° 1, p. 47-56.
- MOFFITT, Terrie E., Avshalom CASPI, Michael RUTTER et Phil A. SILVA (2001). « Sex Differences in Physical Violence and Sex Similarities in Partner Abuse », dans *Sex Differences in Antisocial Behavior. Conduct Disorder, Delinquency, and Violence in the Dunedin Longitudinal Study*, Cambridge University Press, Cambridge (U. K.), chap. 5, p. 53-70.
- MOFFITT, Terrie E., Robert F. KRUEGER, Avshalom CASPI et Jeff FAGAN (2000). « Partner Abuse and General Crime. How Are They The Same? How Are They Different? », *Criminology*, vol. 38, n° 1, p. 199-232.
- MOFFITT, Terrie E., Richard W. ROBINS et Avshalom CASPI (2001). « A Couples Analysis of Partner Abuse with Implications for Abuse-Prevention Policy », *Criminology & Public Policy*, novembre, vol. 1, n° 1, p. 5-36
- MORSE, Barbara J. (1995). « Beyond the Conflict Tactics Scale. Assessing Gender Differences in Partner Violence », *Violence and Victims*, vol. 10, n° 4, p. 251-272.
- MOTARD, Louise (2000). *La violence conjugale. Statistiques 1999*, ministère de la Sécurité publique du Québec, 67 p. [En ligne] : http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/crimina/1999/violconj/viol_conjugale99.pdf (page consultée le 22 juin 2005).
- O'LEARY, K. Daniel, Julian BARLING, Ileana ARIAS, Alan ROSENBAUM, Jean MALONE et Andrea TYREE (1989). « Prevalence and Stability of Marital Aggression Between Spouses. A Longitudinal Analysis », *Journal of Clinical and Consulting Psychology*, vol. 57, p. 263-268.
- RIOU, Diane Ariane, Maryse RINFRET-RAYNOR et Solange CANTIN (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*, Institut de la statistique du Québec, 162 p. [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/violence_femme98.pdf.htm (page consultée le 22 juin 2005).
- STATISTIQUE CANADA (2000). *Enquête sociale générale, 1999*, cycle 13. Guide de l'utilisateur, annexe B : Document d'information sur le questionnaire, automne, [En ligne] : <http://sherlock.mcgill.ca/ENO-10205/doc/esgc1399que.pdf> (page consultée le 19 août 2004).
- STATISTIQUE CANADA (2000a). *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2000*, révisé par Valerie Pottie BUNGE et Daisy LOCKE, Centre canadien de la statistique juridique (85-224-XIF), 66 p., [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf (page consultée le 22 juin 2005).
- STRAUS, Murray A. (1999). « The Controversy over Domestic Violence by Women. A Methodological, Theoretical, and Sociology of Science Analysis », dans X. B. ARRIAGA et S. OSKAMP (dir.), *Violence in Intimate Relationships*, Thousand Oaks (CA), Sage Publications, p. 17-44., [En ligne] : <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS21.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).
- STRAUS, Murray A. (1997). « Physical Assaults by Women Partners. A Major Social Problem », dans M. R. Walsh (éd.), *Women, Men and Gender. Ongoing Debates*, New Haven, Yale University Press, p. 210-221.
- STRAUS, Murray A. (1993). « Physical Assaults by Wives. A Major Social Problem », in Richard J. GELLES et Donileen R. LOSEKE (dir.), *Current Controversies on Family Violence*, Newbury Park (CA), Sage Publications, p. 67-87.
- STRAUS, Murray A., et Richard J. GELLES (dir.) (1990). *Physical Violence in American Families. Risk Factors and Adaptations to Violence in 8,145 Families*, New-Brunswick (U.S.), Transaction Publishers, 621 p.

- STRAUS, Murray A., Richard J. GELLES et Suzanne STEINMETZ (1980). *Behind Closed Doors. Violence in the American Family*, New York, Anchor Books, 288 p.
- STRAUS, Murray A., L. HAMBY, Sue BONEY-McCOY et David B. SUGARMAN (1996). « The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2). Development and Preliminary Psychometric Data », *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 3, mai, p. 283-316, [En ligne] : <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS15.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).
- TIMMONS FRITZ, Patti A., et K. Daniel O'LEARY (2004). « Physical and Psychological Partner Aggression Across a Decade. A Growth Curve Analysis », *Violence and Victims*, vol. 19, n° 1, p. 3-16.
- TJADEN, Patricia, et Nancy THOENNES (1999). (ICPRS 2556), Data collection Instruments, National Institute of Justice, Data Resources Program, Department of Justice, Washington (D.C.), 305 p.
- TJADEN, Patricia, et Nancy THOENNES (1998). *Prevalence, Incidence and Consequences of Violence Against Women. Findings from the National Violence Against Women Survey*, novembre, National Institute of Justice, U. S. Department of Justice, Washington (DC), 16 p., [En ligne] : <http://www.ncjrs.org/pdffiles/172837.pdf> (page consultée le 22 juin 2005).

« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. »

*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011)
adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.*

**Institut
de la statistique**

Québec 